



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

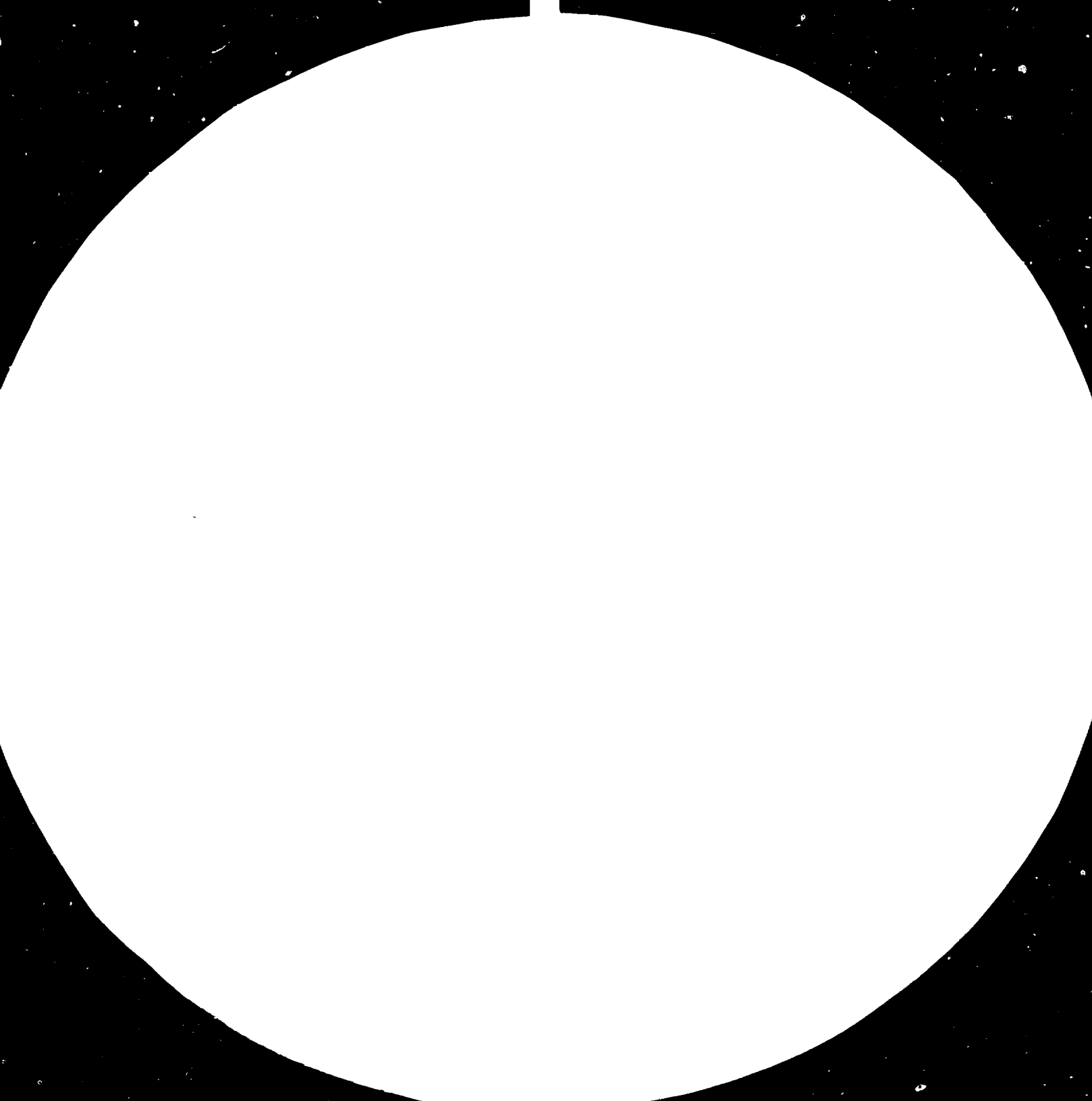
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART  
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS  
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a  
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

14023 - F

Distr. LIMITEE

UNIDO/IO.599

9 octobre 1984

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

INSTITUTIONS NATIONALES DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS  
DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (OCI) ET PROMOTION  
DE L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL, Y COMPRIS LES COENTREPRISES:  
MOYENS DE RENFORCER LA COOPERATION ENTRE CES INSTITUTIONS\*

Document établi par le  
Service du Programme de coopération en matière d'investissement

2845

\* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
PREFACE	iii
INTRODUCTION	iv
1. Aperçu général de la situation économique des pays memores de l'OCI	1
2. Institutions nationales de financement du développement - description	2
3. Place et rôle des institutions nationales de financement du développement dans le développement économique des pays membres de l'OCI	6
4. Problèmes auxquels se heurtent actuellement les institutions nationales de financement du développement dans les pays membres de l'OCI	12
5. Conclusions et recommandations	16
6. Mesures supplémentaires proposées	30
REFERENCES	31
ANNEXES	
1. Institutions nationales de financement du développement et institutions financières islamiques des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique	32
2. Institutions financières islamiques dans des pays non membres de l'Organisation de la Conférence islamique	41
3. Institutions financières islamiques dans des pays industrialisés	42
4. Liste de documents de l'OMUDI	43
5. <u>Projet de proposition</u> : Méthode pratique pour promouvoir la coopération industrielle et faciliter la mobilisation de ressources financières dans les Etats membres de l'OCI : programme visant à susciter et à promouvoir des projets d'investissement industriel nationaux et multinationaux dans certaines branches industrielles	46
6. Comment créer des industries manufacturières : usine d'huiles végétales	61

PREFACE

Lors de la troisième Réunion de l'équipe spéciale qui s'est constituée après la première Conférence des ministres de l'industrie des pays islamiques (Istanbul, avril 1984), il a été convenu que l'ONUDI établirait des documents de travail pour la deuxième Conférence ministérielle de l'Organisation de la Conférence islamique sur la coopération industrielle prévue à Ankara (Turquie), du 13 au 16 novembre 1984.

La présente note est l'un de ces documents. Elle traite d'un sujet auquel le Service du Programme de coopération en matière d'investissements accorde une importance considérable, car il est conscient du rôle primordial que jouent les institutions nationales de financement du développement dans la promotion du développement industriel des pays en développement. Le Service a déjà fait publier par l'ONUDI un catalogue en quatre volumes des sources de financement du développement sous le titre Répertoire des possibilités de financement des projets industriels des pays en développement.

On a largement puisé dans l'information disponible à l'ONUDI même et mis à profit les connaissances et l'expérience de son personnel pour rédiger cette note dont on espère qu'elle fournira une information de base utile aux débats de la conférence et permettra peut-être aux pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique d'envisager l'adoption de mesures en faveur des institutions nationales de financement du développement dans un esprit nouveau ou mieux informé.

## INTRODUCTION

On se propose d'étudier ici le rôle des institutions nationales de

On se propose d'étudier ici le rôle des institutions nationales de financement du développement dans le développement industriel des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique. Le chapitre 1 comporte des observations sur les problèmes économiques des pays en développement en général et des pays de l'OCI en particulier. Le chapitre 2 est une description des traits communs à ces institutions, et le chapitre 3 est consacré à certains aspects de leur fonctionnement à la contribution qu'elles ont apportée jusqu'ici au développement industriel des pays de l'OCI et à l'étude des résultats de cette contribution d'après les progrès accomplis ces dernières décennies dans l'industrialisation de ces pays.

Le chapitre 4 traite de l'affaiblissement financier d'un grand nombre de ces institutions et des raisons de ce phénomène qui serait dû, semble-t-il, en partie à des facteurs échappant au contrôle des institutions elles-mêmes mais en partie aussi à leur incapacité à adapter leurs politiques et pratiques à leur environnement financier et commercial en évolution.

On trouvera au chapitre 5 des conclusions et des suggestions sur les moyens d'améliorer l'efficacité de ces institutions, et parmi eux notamment, le recours aux ressources techniques de l'ONUDI pour la mise en oeuvre d'un programme visant à la promotion de coentreprises entre chefs d'entreprise de différents pays membres de l'OCI. Ce programme a pour objectif de susciter une coopération intensive dans tel ou tel secteur industriel entre les pays membres de l'OIC et qui ont atteint un stade assez avancé de développement technique et commercial et ceux qui n'en sont encore qu'à leurs débuts dans le même secteur.

1. Aperçu général de la situation économique des pays membres de l'OCI

L'Organisation de la Conférence islamique comprend actuellement 45 pays en développement dont 20 sont classés dans la catégorie des pays les moins avancés. Ils diffèrent considérablement entre eux pour ce qui est de la superficie, de la population, des ressources naturelles et du revenu par habitant qui, en 1981, s'établissait entre 107 dollars des Etats-Unis (aux prix de 1975) dans les pays les plus pauvres et 9 651 dollars des Etats-Unis dans les plus riches.

Les pays de l'OCI se heurtent aux mêmes problèmes que les autres pays du monde en développement : la récession se perpétue ainsi que les politiques anti-inflationnistes des pays développés qui ont fait chuter leur demande de produits en provenance du tiers monde, et affaibli encore de ce fait la position de la balance des paiements de ces derniers; de son côté le dollar des Etats-Unis s'est fortement apprécié en même temps que s'élevaient les taux d'intérêt, ce qui a considérablement accru le poids du service de la dette extérieure dont les pays du tiers monde sont accablés. Même les pays exportateurs de pétrole ont souffert; la chute du prix du pétrole résultant des mesures d'économies de combustible et de la sous-utilisation des capacités de production des grands pays industrialisés s'est fait durement sentir chez eux. Ainsi, pendant la période 1981-1982, le nombre d'Etats membres de l'OCI dont le déficit commercial s'est accru est passé de 10 à 17 (dont certains pays exportateurs de pétrole), alors que le nombre de ceux dont la balance commerciale s'améliorait est descendu de 10 à 4. La détérioration de la situation économique s'est aussi traduite par l'accroissement des taux d'inflation : le nombre de pays où le taux d'inflation ne dépassait pas 10 % par an est passé de 8 à 6, et celui des pays où l'inflation se situait entre 20 % et 35 % est passé de 4 à 7<sup>2/</sup>. En outre, certains pays de l'OCI, ceux par exemple qui sont situés dans le zone du Sahel, ont des problèmes particuliers dus à la sécheresse et à la pénurie alimentaire.

Pour faire face à ces problèmes, la plupart des pays de l'OCI ont dû adopter des budgets d'austérité anti-inflationnistes fatalement nuisibles à l'emploi qui était déjà loin d'être satisfaisant.

1.1 Stade de développement industriel des pays membres de l'OCI.

Dans le groupe des pays membres de l'OCI que l'on peut classer dans la catégorie des pays à faible revenu (moins de 300 dollars des Etats-Unis par habitant), le développement industriel commence à peine et les produits agricoles primaires représentent l'essentiel des exportations.



Dans le groupe des pays à revenu moyen (300 à 1 000 dollars des Etats-Unis par habitant), le secteur industriel représente déjà une bonne part du PIB, celle de l'agriculture ayant diminué à proportion. Mais l'exécution des programmes nationaux de développement industriel se heurte à de nombreuses difficultés : faible taux de formation de capital intérieur, manque de personnel qualifié, recettes d'exportation en stagnation, forte dépendance à l'égard des matières premières et produits semi-finis importés, absence d'un plan national de développement industriel clair comportant un ordre de priorité qui tienne compte des ressources naturelles et des dotations.

Le principal problème des pays exportateurs de pétrole est leur dépendance totale à l'égard des recettes qu'ils tirent de ce seul produit, et sa conséquence : la vulnérabilité de leur économie aux fluctuations des prix mondiaux du pétrole.

Pour surmonter ces difficultés et élever le niveau de vie de leur population, les pays membres de l'OCI ont formulé un certain nombre d'"objectifs de développement" que l'on peut résumer comme suit :

- Réduire la dépendance à l'égard des biens et des techniques importés
- Accroître le nombre d'emplois
- Viser un développement régional équilibré
- Promouvoir une distribution plus équitable du revenu
- Accroître la part du secteur industriel dans le PIB.

Il apparait clairement que la réalisation de ce dernier objectif est essentielle à la réalisation des autres, et c'est là que les institutions nationales et supranationales de financement du développement des pays de l'OCI auront un rôle vital à jouer. Il est donc utile d'examiner en détail la part que ces institutions ont eue jusqu'à présent dans le développement industriel, de voir si elles ont donné des résultats qu'on en attendait et de définir les moyens d'élargir le champ de leurs activités pour qu'elles puissent contribuer à la solution des problèmes que les Etats membres de l'OCI ont actuellement à résoudre.

## 2. Institutions nationales de financement du développement - description

### 2.1 L'apparition des institutions nationales de financement du développement.

L'idée de créer des institutions nationales de financement du développement date d'après la deuxième guerre mondiale, période où de nombreux pays, notamment ceux qui sortaient de la période coloniale, n'avaient à leur disposition que le système bancaire commercial traditionnel, incapable de résoudre les

problèmes de développement dans le cadre de la planification nationale. Préoccupées par la sécurité de leurs dépôts, peu désireuses d'accorder des prêts à moyen ou à long terme ou de participer au capital social de leurs clients, incapables d'évaluer et d'apprécier les nouvelles entreprises commerciales et industrielles dans toute leur complexité, les banques commerciales n'étaient pas l'intermédiaire idoine pour :

- Exécuter de vastes projets d'investissement à longue période de gestation et visant à la transformation structurelle de l'économie;
- Prêter une assistance financière aux nouveaux chefs d'entreprise qui cherchaient à créer de petites et moyennes entreprises, particulièrement importantes dans les pays en développement du fait qu'elles sont fortement génératrices d'emplois.

Visiblement aussi, le système bancaire commercial de ces pays ne parvenait guère à mobiliser toutes les ressources que l'on pouvait tirer des petits épargnants locaux en faveur de l'investissement dans des projets industriels.

Ainsi s'est créé un nouveau type d'institution financière qui, tout en conservant certaines des fonctions des banques commerciales, s'est donné pour objectif de contribuer au développement économique national - et notamment à l'industrialisation - en apportant son appui à des projets économiquement très rémunérateurs au niveau national et suffisamment rentables au niveau micro-économique.

Ainsi, en prenant ses décisions sur l'affectation des ressources, une institution de financement sera guidée non seulement par des considérations de rentabilité de l'investissement mais tiendra également compte d'autres éléments comme la création d'emplois et les recettes d'exportation possibles. Ce sont cette importance accordée aux considérations macro-économiques et l'engagement d'aider à appliquer les politiques gouvernementales relatives à l'emploi, à la promotion de l'entreprise indigène, au remplacement des importations, à l'accroissement des exportations et au développement équilibré des régions qui distinguent les institutions nationales de financement du développement des institutions bancaires classiques et qui en ont fait un instrument indispensable des politiques de développement.

## 2.2 Fonctionnement des institutions nationales de financement du développement

Par le détail de leur fonctionnement quotidien et par la gamme des services qu'elles rendent, ces institutions diffèrent considérablement d'un pays à l'autre. Le résumé ci-après vise davantage à illustrer ces différences qu'à en dresser une liste exhaustive :

a) Ces institutions mobilisent des ressources financières d'origine nationale et étrangère. Elles peuvent émettre des obligations sur les marchés national et international et obtenir des prêts d'institutions financières et d'agences de développement internationales. Elles font fonction d'intermédiaire entre les institutions internationales de financement du développement - comme la Banque mondiale, la Société financière internationale, la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, les Fonds arabes et la Banque africaine de développement - d'une part et les initiateurs locaux de projets de l'autre, et peuvent de ce fait offrir à ces derniers des prêts en devises à moyen et long terme pour acquérir du matériel et s'assurer le concours de spécialistes, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement les plus avancés. Ainsi, jusqu'en juin 1983, la Banque mondiale a fourni à elle seule quelque 11,2 milliards de dollars des Etats-Unis sous forme de prêts à 137 institutions nationales de financement du développement implantées dans des pays en développement.

b) Ces institutions accordent des prêts à moyen et à long terme pour des projets d'investissements industriels qu'elles estiment compatibles avec la stratégie de développement du pays. Depuis quelques années, certaines d'entre elles prêtent aussi le capital roulant nécessaire aux projets qu'elles financent. Par exemple, la Banque de développement de l'Indonésie (BAPINDO) accorde des prêts à court terme pour l'acquisition de biens de consommation intermédiaire, mais seulement à ceux qui contractent également auprès d'elle des prêts d'investissement. La BAPINDO accorde aussi depuis 1973 à de petites entreprises des prêts d'investissement et des prêts pour leurs biens de production durables.

c) Contrairement aux banques commerciales, les institutions de financement du développement prendront une participation au capital d'un projet dont les promoteurs ne sont pas en mesure de fournir le capital nécessaire sur leurs propres ressources.

d) Il est essentiel, avant l'octroi d'un prêt, que le personnel spécialisé de l'institution procède à une évaluation et à une appréciation du projet pour s'assurer qu'il est commercialement et financièrement viable. Après quoi, l'institution peut engager les promoteurs à modifier le projet ou à faire des analyses supplémentaires.

e) En général, l'institution de financement suit de près l'exécution d'un projet à ses débuts pour éviter ou réduire les dépassements de devis et les incidents qui retarderaient la mise en route d'activités rémunératrices. Elle peut par la suite surveiller périodiquement les stocks, la collecte des sommes à recevoir et les liquidités pour que l'alerte soit donnée dès qu'un problème s'annonce; une telle surveillance est nécessaire du fait que les prêts de l'institution et sa participation au capital ne sont pas garantis en totalité et que si le projet avorte, l'institution en pâtira, sans parler des conséquences macro-économiques néfastes d'un échec sur l'emploi et sur la production industrielle.

f) Dans certains pays en développement, l'initiative indigène, et par conséquent les propositions de projet, font défaut. Dans ce cas, l'institution de financement peut établir des études d'activité industrielle par secteur pour déterminer les domaines où des possibilités existent, elle peut créer des entreprises et même recruter et former des chefs d'entreprise pour les diriger éventuellement. Au début, le candidat chef d'entreprise peut avoir le statut d'employé de l'institution de financement, mais lorsque l'affaire est bien lancée, celle-ci convertira une partie ou la totalité de sa participation en prêt qui sera remboursé sur les bénéfices de l'entreprise.

Cette formule n'est pas généralisée, loin de là, mais peut le devenir dans la mesure où les institutions de financement rechercheront de nouveaux moyens d'atteindre leurs buts. Elle présente le grand avantage pour l'institution que cette dernière exerce un plus grand contrôle sur l'affaire et est moins susceptible de pâtir des activités de partenaires sans scrupules qui peuvent tenter de détourner les ressources qu'elle a affectées au projet, puis de liquider ou d'abandonner celui-ci.

g) Lorsque les projets dépassent les capacités de financement d'une institution donnée, celle-ci peut organiser un consortium avec des institutions analogues, nationales ou étrangères. Elle peut également rechercher des fonds chez les investisseurs privés.

h) Les institutions de financement offrent actuellement à leurs clients une assistance dans des domaines comme :

- Le choix des techniques
- Les stratégies de commercialisation
- L'accès aux mécanismes gouvernementaux d'incitation
- Les techniques de gestion
- La planification financière et l'établissement de rapports financiers.

Les activités des institutions de financement contribuent à la formation de marchés nationaux de capitaux : les institutions vendent leurs titres au public et garantissent ceux des entreprises qu'elles financent. Nombre d'entre elles ont adopté une politique qui consiste à vendre leurs parts d'investissement venues à échéance afin d'obtenir des fonds pour de nouveaux projets et elles contribuent par là à créer un marché local des valeurs.

Un type d'activité des institutions de financement qui marque le désir croissant des pays en développement de parvenir à l'indépendance économique des pays industrialisés consiste à promouvoir la mise en place de coentreprises par des chefs d'entreprises de deux pays en développement ou davantage. En mettant leurs ressources en commun, ces coentreprises facilitent l'exécution de projets qui dépassent les moyens d'un seul pays et qui ne sont viables que s'ils ont des débouchés dans plus d'un pays.

### 3. Place et rôle des institutions nationales de financement du développement dans le développement économique des pays membres de l'OCI

#### 3.1 Base de ressources des institutions de financement

Plus de 90 institutions de financement, dont 30 adhèrent aux principes islamiques de la banque, opèrent aujourd'hui dans les pays membres de l'OCI; les ressources totales (capital libéré et réserves) se montent à l'équivalent d'environ trois milliards de dollars des Etats-Unis. Il existe aussi neuf institutions financières islamiques situées dans des pays en développement n'adhérant pas à l'Organisation de la Conférence islamique et 10 institutions financières islamiques situées dans des pays industrialisés (voir annexes 1 à 3). Dans certains pays, le Pakistan, l'Iran et le Soudan par exemple, le système bancaire tout entier serait maintenant islamisé. Les différences entre ces institutions, du point de vue de leurs ressources en capitaux et du nombre de projets dont elles s'occupent chaque année traduisent les disparités qui

existent dans les pays mêmes. Ainsi, alors que certains institutions ont mené moins de 10 projets à terme en 1981, d'autres ont participé à l'exécution de plus de 500 projets. Pour l'une d'entre elles, le capital et les réserves s'élèvent à plus d'un milliard de dollars et pour d'autres, le chiffre correspondant n'atteint pas un million.

Cependant, au cours des dernières décennies, les institutions de financement ont joué un grand rôle dans l'industrialisation des pays membres de l'OCI. Elles ont constitué la principale source de capital à moyen et à long terme pour les projets industriels et ont été les intermédiaires qui ont permis d'acheminer vers les entreprises nationales des pays membres de l'OCI des fonds considérables en devises provenant d'agences de financement supranationales comme les fonds arabes, la Banque islamique de développement, le Fonds de l'Organisation des pays producteurs de pétrole pour le développement international et la Banque mondiale. Ainsi, pour la seule période 1981-1982, la Banque islamique de développement a fourni quelque 23 millions de dollars des Etats-Unis sous forme de capital de participation à quatre institutions de financement implantées dans des pays membres de l'OCI pour leur permettre de participer au capital de projets viables, ce qui a élevé à 101 millions de dollars des Etats-Unis l'ensemble du capital de participation offert par cette banque à 15 de ces institutions implantées dans 14 pays membres.

En ce qui concerne l'aide aux institutions nationales de financement pour le financement de projets dans des pays islamiques, la Banque de développement islamique est l'établissement le plus actif. D'autres ont également offert des moyens de financement aux institutions nationales des pays membres de l'OCI, ce sont notamment la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, le Fonds du Koweït pour le développement économique arabe et le Fonds de l'OPEP pour le développement international qui avaient, à la fin de 1982, ouvert des lignes de crédit dont le montant s'élevait respectivement à 3, 90 et 50 millions de dollars des Etats-Unis.

La Banque mondiale a souligné que dans l'ensemble les institutions nationales de financement étaient parmi les premières institutions de ce genre établies dans des pays en développement à utiliser des techniques d'évaluation globale de projets compatibles avec les siennes et que de ce fait, ces institutions étaient un instrument de première utilité pour promouvoir une allocation efficiente de ressources à l'industrie. Certaines d'entre elles ne financent pas seulement des investissements dans le secteur privé

mais aussi dans le secteur public et appliquent des critères d'évaluation et de rentabilité plus rigoureux et plus orientés vers le commerce que les services de l'administration publique par exemple. Comme elles sont en mesure de mobiliser des ressources privées et étrangères, elles aident à réduire le recours aux fonds publics<sup>3/</sup> :

### 3.2 Contribution des institutions nationales de financement du développement au développement industriel

Mais la contribution des institutions de financement au développement industriel ne s'est en aucune façon limitée à la collecte de fonds, à l'octroi de prêts ou à la prise de participation. Elles ont aussi aidé leurs clients de plusieurs autres manières :

- Assistance dans le domaine de la technique et de la gestion;
- Promotion de coentreprises entre investissement locaux et étrangers;
- Contribution à un développement sectoriel et régional équilibré par la sélection des projets à financer;
- Etudes sectorielles, études de faisabilité et études de marché;
- Appui aux petites industries par la création de coopératives;
- Promotion des marchés locaux des valeurs;
- Services consultatifs en matière juridique et fiscale aux entreprises clientes;
- Conseils aux clients sur les moyens d'obtenir les autorisations voulues du gouvernement et de tirer parti des mesures d'incitation;
- Formation à la direction de l'entreprise;
- Conseils dans les domaines technique et financier.

Malgré la diversité de leurs activités, les institutions nationales de financement du développement n'ont pas eu sur le développement industriel tout l'impact escompté. En particulier, il ne semble pas qu'elles aient servi aux petites et moyennes industries dans la mesure voulue par leur capacité à créer des emplois et à enrichir la nation.

Il est bien connu que les petites et moyennes entreprises ont par rapport aux vastes entreprises, un effet de création d'emploi par unité de coût d'investissement sans commune mesure avec leur taille; ce phénomène s'explique

par le fait que l'intensité de capital de la grande entreprise a pour résultat un rapport travail - production totale plus bas. Les institutions nationales de financement devraient donc être instamment invitées à considérer d'un oeil plus attentif l'aide à apporter aux petites et moyennes entreprises dans des domaines comme :

l'assistance à la formulation et à la préparation des projets; l'assistance à la sélection des créneaux appropriés et l'élaboration de stratégies de commercialisation; formation élémentaire à la gestion (comptabilité en partie double; établissement des comptes périodiques - mensuels - de gestion; surveillance des stocks, des liquidités et de la collecte des créances; connaissances de base en matière de gestion des ressources humaines et amélioration des compétences techniques).

Le problème tient, semble-t-il au fait que les petites et moyennes entreprises (d'Etat surtout) sont rarement capables de formuler des projets industriels selon les normes requises par les institutions de financement. Les petites et moyennes entreprises ont souvent été au départ des industries familiales mises sur pied par des artisans peu au fait des techniques d'élaboration des projets, du calcul des dépenses de préinvestissement, de la notion de capital roulant, etc., sans être pour autant dénués de sens des affaires.

Il n'est donc pas étonnant que très peu d'institutions de financement cherchent à encourager les petites et moyennes entreprises. C'est là un domaine dans lequel les politiques sont à réviser, étant donné notamment la contribution notable de ces entreprises à la production industrielle des pays industrialisés.

Ainsi, en 1980, il n'y avait encore que huit membres de l'Organisation de la Conférence islamique dans lesquels les industries manufacturières représentaient plus de 15 % du PIB<sup>4/</sup>, et la dépendance à l'égard des centres industriels de l'Ouest tant pour la fourniture d'équipement et de machines que comme débouchés pour leurs exportations, était encore un trait marquant de leur économie; plus de 80 % du commerce extérieur des pays membres se fait encore avec les pays industrialisés<sup>5/</sup>.



En raison de ces relations commerciales de longue date avec l'Occident industrialisé, il a été assez difficile de resserrer les liens économiques entre pays membres de l'OCI; et pourtant, il apparait depuis quelques années que cette coopération économique aurait deux avantages majeurs :

- Multiplier les débouchés des produits de l'industrie de ces pays, ce qui réduirait les coûts de production et permettrait l'adoption de techniques assez avancées pour concurrencer les produits d'importation;
- Créer des coentreprises qui grâce aux économies d'échelle mettraient des produits compétitifs non seulement sur les marchés des pays membres, mais aussi sur un marché international plus vaste.

L'un des sujets que les représentants des Etats membres de l'OCI devront étudier en priorité à l'occasion de leurs délibérations futures est donc le moyen de lever les obstacles aux échanges entre pays membres.

Les choses ont déjà avancé : l'équipe spéciale sur les coentreprises dans les pays membres de l'OCI, créée par les ministres de ces pays à l'occasion de leur première consultation sur la coopération industrielle, recherche actuellement les moyens d'encourager la création de coentreprises et d'abattre ou de contourner les obstacles qui s'y opposent; au début du deuxième semestre de 1984, trois pays seulement doivent encore ratifier l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre Etats membres de l'OCI (7 sur 10 l'ont déjà fait), pour que celui-ci ait force obligatoire pour tous les membres.

Il n'y a guère d'informations à l'heure actuelle sur les opérations de chacune des institutions de financement dans les pays de l'OCI (dans quelle proportion ces opérations visent les petites et moyennes entreprises et dans quelle proportion elles servent les grandes entreprises), et il est donc difficile d'évaluer plus précisément leur rôle dans le développement industriel. Cependant, on étudie actuellement l'opportunité de créer, sur le modèle de celles qui existent déjà en Afrique et en Amérique latine, une association régionale des institutions de financement pour les pays de l'OCI grâce à laquelle le volume d'informations sur ces institutions pourrait s'accroître.

Les institutions de financement implantées dans les pays membres de la Banque islamique de développement ont lancé la création d'une organisation de ce genre lors de leur dernière conférence annuelle qui s'est tenue à Jeddah en mars 1983, en mettant sur pied un groupe de travail technique composé de la Banque industrielle turque de développement et de la Banque de développement islamique. Ce groupe a depuis recueilli des informations sur les associations régionales d'institutions nationales de financement qui existent en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi que sur la Fédération mondiale des Institutions de financement du développement; il a également rédigé un projet de statuts qui a été distribué aux participants à la réunion de Jeddah.

4. Problèmes auxquels se heurtent actuellement les institutions nationales de financement du développement dans les pays membres de l'OCI

4.1 Mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources constitue actuellement l'une des principales sources de difficultés pour les institutions nationales de financement du développement, et ce pour trois raisons :

Le faible niveau des revenus des particuliers dans les pays les moins avancés entrave sérieusement le développement de l'épargne intérieure alors que celle-ci devrait être l'une des principales sources de fonds pour les INFD; en outre, ces dernières doivent disputer cette épargne aux banques commerciales, si bien qu'à l'heure actuelle, un grand nombre d'entre elles ne parviennent à mobiliser qu'une très faible proportion des ressources produites par l'économie de leur pays;

Les emprunts contractés à l'étranger sont frappés par les taux d'intérêt élevés que l'on pratique actuellement sur les marchés mondiaux des capitaux et peuvent entraîner des pertes de change lorsque la monnaie dans laquelle ils sont libellés (comme par exemple le dollar des Etats-Unis) s'apprécie par rapport à la monnaie locale. Les INFD répercutent habituellement ces risques sur leurs clients mais ceux-ci sont rarement en mesure de faire face à l'éventualité d'avoir à rembourser une somme considérablement plus importante que celle qu'ils ont empruntée au départ;

Du fait de l'augmentation en flèche de l'endettement de nombreux pays membres de l'OCI, il est plus difficile d'obtenir des fonds publics pour financer les opérations des INFD.

4.2 Effets de l'inflation sur les opérations des INFD

L'inflation persistante qui a sévi dans les pays en développement au cours de la dernière décennie (plus de 30 % en 1980-1981) a inévitablement affecté les opérations des INFD non seulement en réduisant leur capital et leurs marges de crédit mais également en provoquant des augmentations imprévues du coût des projets financés par ces institutions et en aggravant par conséquent le problème de remboursement et les risques.

Les taux d'intérêt élevés pratiqués dans de nombreux pays membres du fait de cette inflation ont aggravé les problèmes auxquels se heurtent les INFD en matière de mobilisation de ressources. Lorsqu'elles répercutent ces taux d'intérêt élevés sur leurs clients, elles imposent un handicap financier

supplémentaire aux nouveaux projets industriels à un moment où ceux-ci sont le plus vulnérables; en revanche, le fait de pratiquer des taux d'intérêt inférieurs au cours du marché équivaut au versement d'une subvention par l'INFD ou le gouvernement et peut entraîner une utilisation non optimale des ressources.

#### 4.3 Inaccessibilité des marchés étrangers de capitaux

En raison d'une pénurie aiguë de monnaies convertibles et de la sévérité de la réglementation en matière de contrôle des changes qui en est le corollaire, les INFD de certains pays membres de l'OCI n'ont pas accès aux marchés étrangers de capitaux ou y ont accès de façon limitée, si bien qu'elles ne peuvent pas faire appel à des institutions financières internationales pour mobiliser des ressources dans le cadre d'accords de coopération et de cofinancement. Même celles qui jouissent d'un accès limité à ces marchés n'ont pas pu tirer vraiment parti de cette possibilité faute de personnel ayant l'expérience des opérations financières nationales et à cause des déficiences des réseaux de télécommunication et de l'évolution capricieuse des politiques gouvernementales en matière de contrôle des changes.

#### 4.4 Pénurie de personnel qualifié

L'efficacité des INFD dépend des compétences du personnel technique et des cadres dont elles peuvent s'assurer le concours pour aider leurs clients à préparer et à évaluer préalablement les projets et à suivre les entreprises en cours et leur fournir des services consultatifs. Or, les salaires actuellement versés par ces institutions, et en particulier par celles qui sont publiques, semblent insuffisants pour leur permettre de s'assurer le concours de personnes ayant le niveau de compétence qu'exige la complexité des tâches qu'elles doivent accomplir.

#### 4.5 Quantité et qualité des projets présentés en vue d'être financés

Dans certains pays, ce n'est pas l'insuffisance des ressources mobilisées mais le manque de projets bien préparés qui constitue un goulet d'étranglement. Cela est dû au fait qu'en raison de la place prépondérante qu'occupe traditionnellement l'agriculture dans l'économie nationale, on ne fait que commencer à assister à l'apparition d'un corps de chefs d'entreprise capables de mettre sur pied des opérations industrielles et d'en assurer le fonctionnement.

Il arrive fréquemment que les projets soumis aux INFD par des personnes désireuses de créer des entreprises sont mal préparés, si bien que l'on ne dispose pas de toutes les données nécessaires pour en évaluer les chances de

réussite. Cela se traduit par un surcroît de travail pour le personnel des INFD et risque d'entraîner des problèmes au cours de l'exécution (par exemple, le coût total du projet, et en particulier le capital circulant nécessaire peuvent avoir été sous-estimés).

Le fait de fixer des délais irréalistes pour l'achèvement des projets peut entraîner des retards dans l'exécution qui se traduisent par des dépassements des coûts. Ces dépassements de coûts peuvent à leur tour réduire la rentabilité et entraîner la cessation des paiements, réduisant ainsi encore davantage la base de ressources des INFD; les arrangements en matière de commercialisation et les circuits de distribution peuvent ne pas avoir été étudiés de façon appropriée; le dynamisme des entreprises concurrentes et en particulier des sociétés transnationales déjà en place peut avoir été sous-estimé; la difficulté que présente la pénétration des marchés d'exportation peut ne pas avoir été bien comprise; l'encadrement du crédit peut être insuffisant, ce qui entraîne rapidement une pénurie de liquidités.

#### 4.6 Réticence des INFD à pourvoir aux besoins en capitaux circulants

La majorité des INFD dans les pays membres de l'OCI ne fournissent des fonds qu'à moyen et à long terme, ce qui oblige les promoteurs de projets à souscrire des emprunts auprès de banques privées pour obtenir les capitaux circulants dont ils ont besoin. Le fait que ces institutions pratiquent des taux d'intérêt plus élevés a pour effet de rendre anormalement lourd le coût de ces capitaux, si bien que les promoteurs peuvent être tentés de sous-estimer les besoins à cet égard pour les phases initiales de l'exécution et s'exposer ainsi à une crise de liquidités; en outre, le fait de devoir verser des taux d'intérêt plus élevés aura tendance à réduire davantage les liquidités, à accroître le coût de l'exécution et, par voie de conséquence, à augmenter les probabilités d'échec et les risques de pertes pour les INFD.

#### 4.7 Inaptitude à concurrencer les banques commerciales

Bien qu'elles soient généralement en mesure d'offrir des prêts à des taux inférieurs, les INFD ne parviennent pas toujours à concurrencer efficacement les banques privées. L'insuffisance des fonds à leur disposition, la complexité des formalités et la longueur des délais d'approbation rebutent les promoteurs de projets. Ceux-ci finissent par obtenir des fonds à des conditions plus onéreuses auprès de banques privées qui sont en mesure de répondre plus rapidement à leurs besoins. Il peut arriver qu'ils se rendent compte après coup que ces institutions sont bien moins tolérantes que les INFD lorsque des

problèmes de remboursement se posent. Cela peut entraîner l'abandon de projets en cours d'exécution, avec toutes les conséquences néfastes qui en résultent pour le développement industriel.

#### 4.8 Facteurs exogènes : la récession et la réduction de la croissance économique dans le monde

La dégradation des résultats financiers d'un grand nombre d'INFD est le résultat de la détresse financière croissante dans laquelle se trouve le secteur industriel dans les pays en développement pris collectivement, du fait de la sévérité de la récession mondiale, de l'évolution des termes de l'échange qui leur est défavorable, du fléchissement de la demande de leurs produits industriels et de la diminution de leurs exportations. Ainsi, selon les estimations de la Banque mondiale, le taux de croissance annuelle du PIB dans l'ensemble des pays en développement à revenu faible ou intermédiaire n'aurait été que de 1,9 % en 1982 contre un taux moyen de 5,1 % au cours de la période 1973-1979. En conséquence, ces pays ont été contraints d'adopter des mesures visant à réduire la demande intérieure, qui ont provoqué la baisse des bénéfices des sociétés. La détresse financière de ces dernières a entraîné à son tour des défauts de paiement dont les INFD ont également été les victimes.

Toutefois, il existe également d'autres problèmes qu'on ne saurait imputer à des facteurs exogènes. Voici ce que préconise à cet égard une institution financière internationale de premier plan dans un rapport non publié :

"Les sociétés de financement du développement doivent abandonner leur attitude traditionnelle consistant à privilégier les nouveaux investissements pour au contraire s'attacher davantage à encadrer et à consolider leurs portefeuilles et à aider leurs clients à couvrir leurs besoins en capitaux circulants... ces sociétés doivent consentir un effort concerté pour améliorer leurs capacités en matière de gestion, ainsi que leurs systèmes d'information et de contrôle.

Quelle que soit leur situation actuelle, la plupart des sociétés de financement du développement devront diversifier à plus longue échéance leurs opérations et leurs ressources financières afin de tenir compte de l'évolution du contexte commercial et économique et d'accroître la rentabilité, à l'instar de certaines d'entre elles qui ont réussi, comme par exemple ICICI en Inde et KLTB en Corée."

Afin de pouvoir à la fois aider davantage leurs clients, tout en se tenant mieux informées de leurs opérations courantes, et encadrer et consolider leurs propres portefeuilles, les INFD pourraient non seulement leur offrir des prêts pour couvrir leurs besoins en capitaux circulants, mais également les inviter instamment à s'adresser à elles pour couvrir ces besoins et à leur confier leur compte principal d'exploitation.

En contrôlant les transactions effectuées à partir des comptes d'exploitation, l'INFD peut recueillir des renseignements utiles sur la situation de leurs clients et notamment sur la rapidité avec laquelle leurs fonds de roulement circulent et sur l'évolution de leurs disponibilités à court terme. La baisse régulière de ces disponibilités étant un indice certain de difficultés, l'INFD devrait consulter le client dès qu'elle constate un tel phénomène. Etant donné que la capacité des clients à rembourser leurs emprunts à longue et à moyenne échéance dépend de leur aptitude à maintenir ou augmenter le niveau de leurs liquidités, les INFD ne peuvent pas faire abstraction de cet aspect de leur gestion.

## 5. Conclusions et recommandations

### 5.1 Remarques liminaires

Bien que les INFD des pays membres de l'OCI aient apporté une contribution importante au développement industriel de ces pays, un grand nombre d'entre elles n'ont pas été pleinement efficaces au cours des dernières années, non seulement en raison d'insuffisances tenant à leur structure et à leurs pratiques internes, notamment en matière d'évaluation préalable de surveillance des projets, mais également en raison de facteurs sur lesquels elles n'ont guère de prise, comme par exemple l'inflation, la récession, la pénurie de monnaies convertibles et l'accroissement rapide de l'endettement public. La meilleure façon de chiffrer leur réussite est de déterminer dans quelle mesure les pays qu'elles desservent sont parvenus à développer leurs secteurs industriels. Or, force est de reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire à cet égard : en 1981, les personnes employées dans les industries de transformation représentaient moins de 5 % de la population active totale dans tous les pays membres de l'OCI, sauf deux<sup>6/</sup>.

Sans vouloir minimiser la nécessité de procéder à des réformes structurelles et administratives au sein des INFD, notamment pour les doter de personnel plus qualifié, diversifier les services financiers offerts aux clients, améliorer les techniques de sélection, de préparation et d'évaluation préalable des

projets, mieux encadrer l'exécution des projets et développer les compétences pour ce qui est de la prise en charge des projets en difficulté, il faut s'attacher en priorité à :

- Mobiliser des ressources supplémentaires en quantité importante;
- Concentrer ces ressources en des secteurs d'avenir, en particulier dans la petite et moyenne industrie;
- Sélectionner dans ces secteurs des projets viables bénéficiant de l'appui de promoteurs compétents.

Les INFD devront faire porter leurs efforts sur ces domaines si elles veulent continuer à jouer un rôle constructif dans le développement industriel des pays qu'elles ont pour vocation de servir.

#### 5.2 Mesures visant à accroître l'efficacité opérationnelle des INFD

Comme on l'a déjà indiqué, les ressources dont disposent les INFD des pays membres de l'OCI sont très variables d'une institution à l'autre et les politiques et les pratiques qu'elles suivent sont très différentes. Les mesures qui sont proposées ci-après pour en accroître l'efficacité ne valent donc pas pour l'ensemble d'entre elles mais visent plutôt à offrir un assortiment d'options parmi lesquelles on peut choisir, en vue de les analyser de façon plus approfondie, celles qui conviennent à chaque cas :

a) Développer la base de financement interne des INFD en :

Faisant garantir par le gouvernement ou la banque centrale les obligations émises par les INFD afin qu'elles puissent être acceptées par les banques privées, les compagnies d'assurance, etc.;

Prévoyant des mécanismes officiels pour réescompter les prêts consentis par les INFD, ce qui permettrait à ces dernières de dégager des liquidités à partir de leurs portefeuilles existants pour financer de nouveaux projets;

Exonérant de l'impôt sur le revenu les intérêts des obligations émises par les INFD afin non seulement de rendre ces obligations plus intéressantes mais également de contribuer au développement d'un marché interne des valeurs;

b) Etendre les services des INFD à l'octroi de prêts pour pourvoir aux besoins en capitaux circulants;



- c) Encourager, dans leur intérêt mutuel, la coopération plutôt que la concurrence entre les INFD et les banques privées, dans le but de les amener à échanger des renseignements sur la situation financière des clients qui leur sont communs;
- d) Préférer les emprunts à court terme et à moyen terme aux emprunts à long terme en période d'inflation lorsque les taux d'intérêt sont élevés et prévoir des taux d'intérêt variables dans le cadre des prêts consentis;
- e) Habilitier les INFD à octroyer des prêts à des conditions de faveur pour :
- Les industries à vocation exportatrice;
  - La fabrication de produits destinés à remplacer les importations;
  - La modernisation des usines et des machines.
- f) Habilitier les INFD à accepter, escompter ou réescompter les effets de commerce, ce qui pourrait aider les fabricants locaux de biens d'équipement à accroître leurs ventes : ceux-ci pourraient en effet offrir des facilités de paiement à leurs clients, dans la mesure où ils auraient la possibilité de faire escompter immédiatement par l'INFD l'effet correspondant à chaque versement. Une telle mesure encouragerait également les entreprises nouvelles ou non à investir dans des usines et des techniques modernes.
- g) Promouvoir un développement régional équilibré en octroyant des prêts à des conditions de faveur pour des projets devant être exécutés dans des régions isolées ou arriérées. Toutefois, avant d'octroyer de tels prêts, les INFD doivent s'assurer que ces zones disposent de l'infrastructure nécessaire aux industries qui doivent y être implantées car la possibilité d'obtenir des prêts à des conditions de faveur risque d'inciter les chefs d'entreprise à s'installer dans des régions où les débouchés potentiels et les ressources en personnel qualifié et en facteurs de production sont insuffisants, ce qui compromettrait les chances de réussite dès le départ.
- h) Prévoir un système de détection rapide des projets en difficulté : les INFD doivent être prêtes à réagir le plus vite possible aux signes annonciateurs de difficultés, afin que des mesures correctives puissent être prises immédiatement. Ces signes sont notamment les suivants :

- Dépassement des délais et des coûts au cours de l'exécution;
- Dépassement du budget prévu pour les dépenses de fonctionnement;
- Diminution des recettes;
- Intensification imprévue de la concurrence;
- Augmentation non souhaitée des stocks;
- Ancienneté accrue des effets à recevoir.

i) Etant donné que la prise en charge des projets en difficulté requiert des compétences et une expérience particulières, les INFD qui sont souvent amenées à s'en occuper devraient envisager de créer un service ou une division ayant spécialement pour tâche de surveiller étroitement les projets en cause et d'aider activement ceux qui sont chargés de les gérer à adopter les mesures qui s'imposent pour assurer leur redressement ou pour y mettre un terme, tout en minimisant le plus possible les pertes des INFD.

Il est recommandé de soumettre les projets à une évaluation préalable lorsqu'ils sont présentés en vue d'être financés et de les réévaluer une fois qu'ils ont été achevés ou abandonnés afin de recueillir des données pour mieux connaître les facteurs qui en déterminent la réussite ou l'échec, dans le but de perfectionner progressivement les techniques de préparation, d'évaluation préalable et de suivi. La méthode du chemin critique (méthode d'ordonnancement des opérations et du personnel - PERT) est utile pour suivre l'exécution des projets.

j) Etant donné que le manque de capital constitue un handicap majeur pour les nouvelles entreprises (ainsi que pour un grand nombre d'autres plus anciennes), les INFD devraient envisager d'accroître la proportion de leur participation au capital par rapport aux prêts. Cela leur permettrait de contrôler plus étroitement les activités des entreprises, notamment en participant à leur gestion, tout en leur offrant la possibilité d'obtenir des revenus élevés sous la forme de dividendes en cas de réussite du projet. Leur participation au capital pourrait également encourager la participation des investisseurs privés, et contribuer ainsi au développement d'un marché des valeurs dans le pays.

k) On peut conclure de ce qui précède que les INFD devront élargir l'éventail des fonctions spécialisées qu'elles remplissent afin de jouer un rôle plus efficace en matière de développement industriel. On devrait envisager de réformer leur structure administrative pour y intégrer les activités et les services suivants :

- Recherche et formation;
- Evaluation et promotion des techniques;
- Service de vulgarisation et de promotion;
- Service des projets en difficulté.

1) Les INFD doivent redoubler d'efforts pour recruter des universitaires diplômés et accroître les qualifications de leur personnel actuel en :

- Organisant des programmes de formation interne;
- Procédant à des détachements auprès d'autres INFD de la région qui ont déjà mis en place des services de formation spécialisée;
- Exécutant des programmes d'échange de personnel destinés à faire connaître à leurs employés les pratiques suivies par d'autres institutions sur le plan opérationnel et en matière de gestion.

Le programme de formation d'une durée de cinq ans à l'intention des INFD d'Afrique, pour lequel un crédit de six millions de dollars des Etats-Unis a été prévu et dont les éléments constitutifs ont été définis lors d'une réunion organisée par l'ONUDI en novembre/décembre 1983, pourrait constituer un exemple intéressant pour les INFD des pays de l'OCI, lesquelles pourraient envisager l'opportunité de mettre sur pied un programme similaire, le cas échéant en coopération avec l'ONUDI et d'autres institutions spécialisées intéressées et avec l'appui de la Banque islamique de développement (BID). Des démarches dans ce sens ont déjà été entreprises par la BID et certaines des INFD les plus expérimentées des pays membres de l'OCI, comme la TSKB (Turquie), la BNDE (Maroc) et la PICIC (Pakistan).

L'objectif du programme susmentionné est de donner aux INFD africaines, par le biais de la formation et de la création d'institutions, les moyens de contrôler et d'améliorer les résultats opérationnels. Il permettra d'assurer la formation des cadres des INFD africaines et de répondre aux besoins de groupes cibles particuliers comme par exemple les dirigeants, les cadres de haut niveau, les cadres de terrain, le personnel nouvellement recruté, le personnel enseignant ainsi que les chefs d'entreprise et les autres clients potentiels des INFD.

Ce programme doit développer l'aptitude des INFD d'Afrique à jouer leur rôle de catalyseur pour promouvoir le développement des petites et moyennes industries et en assurer le financement. Cela se traduira par

une multiplication des projets industriels et par voie de conséquence, par le développement des capacités technologiques autochtones et un accroissement des possibilités d'emploi offertes aux locaux.

On estime qu'environ 3 000 cadres des INFD africaines bénéficieront de ce programme pendant la période de cinq ans prévue pour son exécution.

### 5.3 Mobilisation de ressources financières dans l'ensemble des pays membres de l'OCI

Bien qu'il soit urgent de les prendre pour accroître l'efficacité des INFD prises individuellement, les mesures indiquées plus haut ne peuvent pas à elles seules permettre de satisfaire les aspirations des Etats membres de l'OCI en matière de développement industriel. Ces institutions ne pourront donner le maximum de leurs possibilités que si on parvient à trouver des moyens leur permettant d'animer la coopération dans le domaine du développement industriel entre ces pays.

Cette coopération doit s'appuyer sur un mécanisme permettant aux ressources financières de circuler d'une manière qui soit avantageuse pour tous et tienne compte de l'évolution des besoins des Etats membres de l'OCI, dont certains peuvent avoir temporairement un excédent de capital, tandis que d'autres en manquent.

Il est nécessaire de veiller à choisir des investissements appropriés : ceux-ci doivent être effectués dans des secteurs qui ont atteint une certaine maturité et porter sur des projets qui ont été élaborés en stricte conformité avec les critères des INFD et il faut que l'on puisse faire appel à des promoteurs consciencieux qui jouissent d'une bonne réputation et sur lesquels on peut compter pour exécuter ces projets de façon sérieuse et compétente.

### 5.5 Les INFD et les perspectives de créer des coentreprises dans les pays membres de l'OCI

L'idée d'encourager les entreprises des pays de l'OCI à créer des coentreprises est presque aussi ancienne que l'Organisation elle-même : la question a été soulevée pour la première fois lors de la cinquième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères tenue à Kuala Lumpur en 1974.

Il est affirmé dans l'article 16 de la Charte de la BID que la création de coentreprises doit être l'un des objectifs des activités de financement du développement. La huitième Conférence islamique des ministres des affaires

étrangères tenue en Libye en 1977 a approuvé et arrêté définitivement l'accord général de coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres (de l'OCI). L'article 3 de cet accord stipule que les Etats membres coopéreront à l'élaboration de diverses études en vue d'étudier et de déterminer les possibilités d'investir dans des coentreprises.

Lors de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères tenue à Fez en 1979, la BID a présenté un document relatif aux projets communs et la Conférence a autorisé le secrétariat général de l'OCI à créer un comité consultatif pour la promotion des coentreprises entre Etats membres, en collaboration avec la BID. Ce comité doit se réunir une fois par an pour étudier les mesures à prendre pour encourager la création de coentreprises (tarifs préférentiels, mesures d'incitation fiscale, etc.) ainsi que pour déterminer les difficultés qui font obstacle à cette forme de coopération commerciale.

La troisième Conférence islamique au sommet (Arabie saoudite, 1981) a estimé que la création de coentreprises était l'un des meilleurs moyens de promouvoir une coopération économique effective et d'instaurer des relations commerciales mutuellement avantageuses entre les Etats membres de l'OCI, en leur permettant de mettre en commun leurs ressources complémentaires. La Conférence a également adopté un plan d'action visant à renforcer, grâce à la création de coentreprises, la coopération dans le secteur alimentaire et l'agriculture, le commerce, l'industrie, les transports, les communications et d'autres secteurs.

La troisième Conférence islamique au sommet a également donné son aval à la conclusion d'un accord visant à promouvoir, protéger et garantir les investissements dans les Etats membres en éliminant tous les obstacles qui s'opposent au transfert de fonds entre pays musulmans et au développement des diverses possibilités d'investissement dans divers secteurs dans ces pays. Bien qu'il n'ait pas encore été ratifié par tous les Etats membres, cet accord représente un progrès décisif vers la création d'un climat propice aux coentreprises dans ces pays.

La Consultation ministérielle sur la coopération industrielle entre pays islamiques (Islamabad, 1982) a envisagé les moyens de promouvoir la création de coentreprises et la création d'un mécanisme chargé des questions ayant trait au développement industriel. Dans la Déclaration d'Islamabad qu'ils ont adoptée lors de cette consultation, les participants ont défini un cadre pour

la coopération industrielle entre les pays islamiques et ont souligné qu'il existait d'innombrables possibilités de créer des coentreprises dans les agro-industries, les industries des biens d'équipement nécessaires à l'agriculture, les industries mécaniques et autres industries de base. Dans cette déclaration, ils ont également invité les INFD à se réunir pour examiner, en collaboration avec la BISD, leur rôle en tant qu'intermédiaire dans le choix et l'élaboration de projets industriels susceptibles d'être financés.

Les participants à la première réunion annuelle entre les secrétariats de l'OCI et des organismes des Nations Unies qui a eu lieu à Genève le 15 juillet 1983 ont prié l'ONUDI de prendre la direction des activités complémentaires entreprises par les Nations Unies dans le domaine des mécanismes d'investissement et des coentreprises.

Bien que l'idée de créer des coentreprises entre pays islamiques ait fait son chemin, un certain nombre de difficultés continuent à faire obstacle à cette forme de coopération. Par exemple, le fait que les pays islamiques ont des systèmes politiques et économiques différents peut soulever des difficultés lorsque des chefs d'entreprise veulent y créer des coentreprises; par exemple, l'accord de protection des investissements mentionné plus haut ne contient aucune disposition garantissant expressément le droit des investisseurs de rapatrier leurs bénéfices et leur capital dans la monnaie de leur choix.

Malgré ces réserves, il ne fait aucun doute que la faveur dont jouissent les coentreprises, entre autres moyens de mobiliser les ressources financières et la coopération et de promouvoir le développement industriel dans les pays membres de l'OCI, va croissant et que cette formule se généralisera à mesure que les milieux commerciaux des pays islamiques se familiariseront avec elle.

#### 5.6 Rôle que les INFD peuvent jouer pour promouvoir la création de coentreprises dans les pays de l'OCI

Les INFD peuvent contribuer à la coopération économique entre les pays de l'OCI :

a) En déterminant les secteurs industriels qui méritent un statut prioritaire dans la stratégie nationale de développement en raison des avantages comparatifs élevés qu'ils offrent ou pour d'autres motifs, quel que soit le niveau de développement qu'ils ont atteint. Il y a toutes les chances pour que la majorité de ces secteurs se consacrent à la transformation des matières premières et des produits agricoles locaux pour les exporter ou les substituer aux importations. Il peut également s'agir des secteurs qui ont

été identifiés dans la Déclaration d'Islamabad à savoir les agro-industries, les industries des biens d'équipement nécessaires à l'agriculture et les industries mécaniques.

Les INFD sont bien placées pour servir de point de convergence pour rassembler des données sur le potentiel de ces secteurs et notamment sur l'importance du marché intérieur et des débouchés éventuels à l'étranger, le nombre d'unités de production déjà en service dans chaque secteur, le niveau des techniques utilisées et l'intensité relative du capital et du travail ainsi que des données concernant le fonctionnement, comme par exemple le chiffre d'affaires par employé, le rapport de la valeur ajoutée aux investissements totaux, etc.

En tant que principaux dépositaires de ces données, les INFD pourront jouer un rôle décisif pour promouvoir la création de coentreprises entre des promoteurs locaux de projets nouveaux ou non et des investisseurs d'autres pays de l'OCI où les secteurs considérés ont déjà atteint un niveau d'efficacité plus élevé. Il s'agit là de toute évidence de l'un des moyens les plus prometteurs de développer ces secteurs.

b) En identifiant dans ces secteurs des projets industriels viables qui se prêtent à des coentreprises multinationales. Qu'il s'agisse de mettre en place un nouveau projet ou de développer un projet existant, il est essentiel de recueillir, en prévision des négociations relatives à la création de la coentreprise, toutes les données nécessaires sur

- Les études de réalisation;
- Les coûts du projet;
- Le capital circulant nécessaire;
- Les possibilités d'obtenir du personnel et le niveau des salaires;
- Le site retenu pour l'usine à créer et la qualité de son infrastructure;
- Les arrangements en matière de commercialisation et les circuits de distribution;
- Le potentiel en matière d'exportation;
- Les ventes escomptées;
- Les bénéfices nets, le taux de rentabilité interne et la période d'amortissement;
- Le profil détaillé du partenaire local et ses antécédents commerciaux.

Il importe également de recueillir des renseignements détaillés en ce qui concerne les mesures d'incitation prévues par les gouvernements dans le cadre de plans d'aménagement industriels "prioritaires" ou "pilotes" et les effets de ces mesures sur la situation fiscale de la coentreprise au cours des premières années.

c) En servant de source d'information sur les modalités d'investissement dans un pays donné et notamment sur ses priorités économiques nationales, la législation du travail, l'emploi d'étrangers, les types d'entité commerciale pouvant servir de cadre à des coentreprises ou à d'autres projets de développement industriel, la réglementation régissant les investissements effectués par des chefs d'entreprise ou des sociétés d'investissement d'autres pays de l'OCI, les procédures d'enregistrement de ces investissements, les accords type qui tiennent compte de la législation et des pratiques commerciales nationales, l'identité de chefs d'entreprise locaux cherchant des partenaires à l'étranger et les caractéristiques des projets offerts. En outre, les INFD peuvent aider les investisseurs intéressés d'autres pays de l'OCI à accomplir les formalités nécessaires pour créer des coentreprises dans les pays qui en relèvent. Etant donné les différences linguistiques, commerciales et juridiques, un tel service peut être inestimable.

d) En tirant parti des ressources des institutions islamiques spécialisées comme la Banque islamique de développement (BID) (Djedda), le Centre de recherche et de formation statistiques, économiques et sociales des pays islamiques (Ankara), la Fondation islamique des sciences, de la technologie et du développement (Djedda), le Centre islamique de formation et de recherche techniques et professionnelles (Dhaka), la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'échange de marchandises (Karachi) et le Centre islamique pour le développement du commerce (Casablanca). Ces institutions peuvent fournir les résultats des études, enquêtes et recherches qu'elles ont effectuées sur toutes sortes de sujets intéressant de très près les buts et objectifs des INFD.

L'une des tâches les plus importantes des INFD est d'aiguiller les ressources et les services d'organismes tels que la BIsD, les fonds arabes, le Fonds de l'OPEP pour le développement international, les sociétés islamiques d'investissement et l'ONUDI vers des activités visant à assurer le développement industriel des pays membres de l'OCI. L'ONUDI fournit à elle seule un éventail très large de services pour aider les pays en développement à développer le secteur des industries de transformation de façon intégrée et



équilibrée. Ces services, dont plusieurs sont cités ci-après à titre d'exemple, peuvent gagner en intensité et être développés pour répondre aux besoins des pays membres de l'OCI.

Fiches de renseignements sur les usines (marche à suivre pour lancer des entreprises industrielles) : ces fiches, qui décrivent les principaux éléments des processus industriels, sont destinées à être utilisées par les industriels pour la phase initiale de préparation des projets d'investissement (un exemple en est fourni dans l'annexe 6). L'ONUDI peut préparer des fiches similaires concernant les techniques et le matériel disponibles dans les pays de l'OCI qui sont le plus avancés sur le plan industriel. Une telle documentation pourrait faciliter considérablement la coopération industrielle et le commerce de biens d'équipement entre pays islamiques.

Fiches sur les investissements industriels : ces fiches fournissent aux investisseurs intéressés des renseignements concis sur certains pays en développement et notamment sur la taille et la structure de leur économie, la composition de leur commerce extérieur, la structure du secteur manufacturier existant et la situation en ce qui concerne les investissements étrangers.

Réunions de promotion des investissements : l'ONUDI a organisé un certain nombre de réunions de ce genre dans des pays en développement et notamment dans des pays membres de l'OCI, à savoir le Maroc, les Emirats arabes unis, le Bangladesh et le Pakistan. En permettant à des industriels locaux et à des INFD de rencontrer des investisseurs étrangers intéressés, ces réunions ont abouti à la création d'un certain nombre de coentreprises qui ont donné de bons résultats; moyennant un délai suffisant, on pourrait, entre autres mesures, organiser d'autres réunions similaires dans les pays membres de l'OCI pour encourager les milieux d'affaires de ces pays à créer des coentreprises.

Bureaux de promotion des investissements : l'ONUDI a mis en place un réseau de bureaux de ce genre qui pour l'instant ne couvre dans une large mesure que les pays industrialisés; la création de bureaux similaires dans les pays membres de l'OCI pourrait permettre d'aider les INFD à mettre en contact les investisseurs intéressés par la création de coentreprises avec des promoteurs locaux de projets.

Assistance technique : les ressources de l'ONUDI peuvent être mises à la disposition d'un secteur industriel qui éprouve des difficultés à choisir ou utiliser des techniques appropriées. L'ONUDI peut envoyer une équipe d'experts pour collaborer avec des ingénieurs et des techniciens locaux à la recherche de solutions à ces problèmes. Les INFD auraient alors un rôle intermédiaire essentiel à jouer pour assurer que les problèmes techniques soient clairement définis afin que l'ONUDI puisse déterminer le type et l'ampleur de l'assistance technique nécessaire.

Un programme de coopération technique de l'ONUDI intitulé "Renforcement du programme de coopération industrielle d'entreprise à entreprise et de création de coentreprises de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'échange de marchandises" est actuellement en cours d'exécution. Ce programme a pour objectif principal de fournir, grâce au renforcement de l'organisme susmentionné, un appui institutionnel aux chefs d'entreprise des pays islamiques pour les aider à créer des coentreprises.

Information technique : l'ONUDI a préparé une somme importante de documents concernant des sujets intéressants à la fois les INFD et les industriels locaux comme par exemple la création de coentreprises, la conception des études de réalisation, l'évaluation des projets industriels et l'aide aux petites et moyennes entreprises, pour n'en mentionner que quelques-uns. Une liste plus complète de ces sujets figure dans l'annexe 4. Ces publications peuvent être fournies aux INFD à la fois pour qu'elles en prennent connaissance et en assurent la diffusion auprès des industriels locaux, notamment en les traduisant dans les langues officielles des pays membres de l'OCI.

f) Proposition de l'ONUDI tendant à mettre sur pied un programme pour promouvoir la coopération industrielle entre les Etats membres de l'OCI.

Après avoir examiné les problèmes particuliers auxquels on se heurte pour sélectionner des projets d'investissement industriel dans les pays de l'OCI et en promouvoir la réalisation, l'ONUDI a établi un descriptif dans lequel elle propose une méthodologie pratique pour encourager la coopération industrielle et mobiliser des ressources financières dans l'ensemble de ces pays en développement. Ce programme est décrit de façon détaillée dans l'annexe 5 et ses principaux objectifs et activités sont indiqués brièvement ci-après.

Cette proposition s'inspire d'un programme en faveur d'un groupe de pays en développement d'Afrique et d'Asie qui a déjà donné de bons résultats dans l'industrie électronique. Le principal objectif du programme proposé est de mettre en contact dès le début du processus de sélection des projets des INFD, des industriels et des promoteurs de projets industriels appartenant au même secteur industriel mais provenant de pays dans lesquels ce secteur se situe à des niveaux de développement différents de manière à ce que les milieux d'affaires des pays les moins avancés sur le plan technique puissent bénéficier du savoir-faire technique et commercial plus étendu dont disposent les industriels qui partagent les mêmes intérêts dans les pays plus avancés.

Cela étant, les principaux objectifs de développement du programme proposé sont donc les suivants :

- Identifier des possibilités d'investissement offertes par de nouveaux projets industriels et par le développement ou la réorganisation de projets existants pouvant être exécutés dans le cadre de projets nationaux ou de coentreprises supranationales;
- Déterminer les difficultés qui font obstacle au lancement de projets de ce genre intéressant le secteur retenu dans les pays participants appartenant à l'OCI et proposer des solutions pour améliorer ces projets afin qu'ils suscitent suffisamment d'intérêt pour obtenir les apports (ressources financières, techniques, compétences en matière de gestion, etc.) nécessaires à leur exécution;
- Renforcer la coopération entre les pays membres de l'OCI en faisant appel aux INFD, aux banques islamiques, aux institutions islamiques spécialisées mentionnées plus haut, à des experts nationaux et à des industriels de ces pays afin d'assurer que les activités d'application et de formation dans l'emploi produisent le maximum de résultats;
- Donner la possibilité aux sociétés islamiques d'investissement, dont certaines éprouvent des difficultés à utiliser de façon profitable les liquidités importantes dont elles disposent, de participer au capital de nouvelles entreprises d'avenir dans lesquelles il semble rentable à priori d'investir.

Pour choisir un secteur industriel particulier répondant aux critères prioritaires déjà fixés par les pays membres de l'OCI comme par exemple le conditionnement des fruits et des légumes, des consultations seront organisées entre les institutions spécialisées de l'OCI, des institutions financières

islamiques, des INFD et l'ONUDI. Des INFD provenant à la fois de pays où le secteur industriel retenu a atteint un niveau d'efficacité élevé et de pays où ce même secteur est soit inactif, soit moins efficace, seront invitées à participer au programme.

Les INFD des pays avancés coopéreront à l'établissement d'une étude retraçant le développement du secteur choisi dans leur propre pays et décrivant sa situation actuelle tandis que celles des pays moins avancés prépareront une monographie nationale indiquant le potentiel de ce secteur dans leur pays ainsi que les principales difficultés faisant obstacle à son développement et les moyens de les éliminer. Ils détermineront également des possibilités concrètes d'investissement et fourniront des renseignements à ce sujet.

Les tâches des promoteurs du programme (les institutions islamiques spécialisées et l'ONUDI) seront les suivantes :

a) Elaborer un document d'information sur les caractéristiques du secteur industriel choisi qui traitera de questions comme la taille optimale des installations de production d'un point de vue économique et les tendances régionales et mondiales en matière de production et de consommation et fournira également des renseignements provenant d'études pertinentes de l'ONUDI. Ce document mettra en lumière l'expérience acquise par d'autres pays en développement dans ce secteur et indiquera la marche à suivre pour amorcer la production à différents niveaux de technologie;

b) Préparer un plan annoté de la monographie nationale susmentionnée. Chaque monographie comprendra deux parties. La première aura à la fois pour objectif d'aider à recenser les possibilités de procéder à de nouveaux investissements ou de développer les investissements existants et d'encourager les investissements tant internes qu'externes dans le secteur industriel choisi. A cet effet, on y fournira des données sur les possibilités de débouchés, la disponibilité de matières premières et de main-d'oeuvre qualifiée, les installations existantes, les projets en cours d'exécution, les incitations à l'investissement, les possibilités de créer des coentreprises et les ressources financières disponibles. La deuxième partie aura pour objet d'évaluer les résultats des efforts déployés pour développer le secteur industriel choisi, les obstacles qui l'empêchent de se développer davantage et les moyens d'éliminer ces obstacles, ainsi que d'évaluer les besoins du programme en matière de prêts;

c) Organiser des échanges d'experts, d'industriels et de fonctionnaires des INFD entre les pays dans lesquels le secteur choisi est relativement à la pointe du progrès et ceux où il l'est moins;

d) Informer les institutions financières nationales, régionales et internationales intéressées des objectifs et des résultats du programme;

e) Organiser dans chaque pays membre de l'OCI participant une réunion d'étude nationale consacrée au secteur industriel choisi. Cette réunion permettra de mettre en contact des partenaires locaux et étrangers déjà actifs dans ce secteur, des partenaires étrangers intéressés, des INFD et des sociétés d'investissement, des institutions de recherche-développement et d'autres organisations et particuliers intéressés par le développement du secteur en question.

Les promoteurs du programme pourraient fournir une assistance aux promoteurs de projets à titre d'activité complémentaire. Cette assistance pourrait notamment consister à mettre à leur disposition le réseau de services de promotion des investissements et le système d'information concernant les investissements du Programme de coopération en matière d'investissement ainsi qu'à faciliter les contacts avec les institutions financières et à assurer que les demandes d'assistance technique et de prêts pour le programme soient soumises aux organisations le plus à même d'y répondre.

#### 6. Mesures supplémentaires proposées

Pour donner suite aux suggestions et aux recommandations présentées dans le présent document, il faudrait organiser périodiquement des réunions entre des responsables de haut niveau des INFD des pays de l'OCI, des organisations islamiques intéressées et de l'ONUDI. Ces réunions permettraient d'examiner ces suggestions et recommandations, de les approuver ou de les modifier ainsi que de prendre des mesures en vue d'y donner suite.

REFERENCES

1. Source : citation de l'Annuaire de statistique de l'ONU de 1979-1980 dans le "Journal of Economic Co-operation among Islamic Countries", juillet 1983.
2. Source : Chambre islamique de commerce, Information Bulletin, août-septembre 1982.
3. Source : rapport non publié de la Banque mondiale intitulé "Policies relating to Linkage and IFC Support to DFIs", Washington D.C., 1984.
4. Rapport annuel de la Banque islamique de développement pour l'année 1402 de l'hégire (1981-82), p. 17.
5. Ibid., p. 25.
6. Source : rapport non publié de l'ONUDI sur le rôle des petites et moyennes entreprises dans les Etats membres de l'OCI, p. 37.

INSTITUTIONS NATIONALES DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT  
ET INSTITUTIONS FINANCIERES ISLAMIQUES  
DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION  
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Nom et adresse de l'institution	Capital versé et réserves (en millions de dollars E.-U.)	Projets financés au cours du dernier exercice
ALGERIE		
1. Banque algérienne de développement 38 avenue Franklin Roosevelt, Alger	44,3	502
2. Banque extérieure d'Algérie 11 Bd. du Colonel Amirouche, Alger	149,6	--
BAHREIN		
*3. Bahrain Islamic Bank P.O. Box 5240, Government Rd., Manama	15,5	--
*4. Bahrain Islamic Investment Co., Manama	--	--
*5. Albaraka Islamic Investment Bank P.O. Box 1881, Manama	--	--
*6. Masraf Faisal Al Islami of Bahrain, Manama	--	--
BANGLADESH		
7. Bangladesh Krishi Bank G.P.O. Box 357, 84 Motijheel, Dacca	16,6	19
8. Bangladesh Shilpa Rin Sangstha P.O. Box 473, Motijheel, Bangladesh	19,7	125
9. Investment Corporation of Bangladesh P.O. Box 2058, 64 Motijheel, Dacca	5,8	83

La liste de ces institutions financières a été établie d'après les informations dont disposait l'ONUDI et n'est donc pas exhaustive.

\* L'astérisque indique que les pratiques financières de cette institution sont conformes aux principes de l'Islam.

Nom et adresse de l'institution	Capital versé et réserves (en millions de dollars E.-U.)	Projets financés au cours du dernier exercice
10. Bangladesh Shilpa Bank P.O. Box 975, Agrani Bank Bhaban Motijheel Dacca	7,1	125
*11. International Islamic Bank of Dacca Ltd.	--	--
*12. Islamic Bank of Bangladesh Ltd.	--	--
BENIN		
13. Banque béninoise de développement B.P. 300, 2 rue des Cheminots, Cotonou	1,6	--
BURKINA FASO		
14. Banque nationale de développement B.P. 148, Ouagadougou, Burkina Faso	4,8	7
CAMEROUN		
15. Société nationale d'investissement, Yaoundé	--	--
COMORES		
16. Comoros Development Bank Place de France, P.O. Box 298, Moroni	--	--
EGYPTE		
17. Development Industrial Bank 110 Galaa St., Le Caire	31,0	1.683
18. Misr Iran Development Bank P.O. Box 666, 8 Adly St., Le Caire	41,2	4
*19. Faisal Islamic Bank of Egypt P.O. Box 2446, 1113 Kournish El Nil, Le Caire	21,7	5
*20 Islamic International Bank for Investment and Development P.O. Box 180 Orman, Le Caire	5,5	4

La liste de ces institutions financières a été établie d'après les informations dont disposait l'ONUDI et n'est donc pas exhaustive.

\* L'astérisque indique que les pratiques financières de cette institution sont conformes aux principes de l'Islam.



Nom et adresse de l'institution	Capital versé et réserves (en millions de dollars E.-U.)	Projets financés au cours du dernier exercice
*21. Nasser Social Bank 35 Kassr El Nil St., Le Caire	--	--
GABON		
22. Banque gabonaise de développement B.P. 5 rue Alfred Marche, Libreville	16,4	3
GUINEE		
*23. Masraf Faisal Al-Islami, Conakry	--	--
INDONESIE		
24. P.T. Bahana Pembinaan Usaha Indonesia P.O. Box 3228/JKT, Jalan Teuku Cik, Ditiro 23, Djakarta	4,3	25
25. Bank Bumi Daya P.O. Box 106, Jl, Kebon Sirih 66-70, Djakarta	123,1	424
26. Bank Pembangunan Indonesia, P.O. Box 140, Jalan Gondangida Lama 2-4, Djakarta	136,9	345
27. P.T. Indonesian Financing and Investment Co. P.O. Box 408, Skyline Bldg. 17th Floor, Jalan M.H. Thamrin 9, Djakarta	4,7	3
28. Irian Jaya Joint Development Foundation P.O. Box 410, Jalan Percetakan Negara, 4-6, Jayapura	5,4	--
29. P.T. Private Development Finance Co. P.O. Box 3435 Jkt, 60, Jalan Abdul Muis, Djakarta	101,5	25
30. P.T. Usaha Pembiayaan Pembangunan Indonesia, P.O. Box 24/JKT, Jalan Adbul Muis 28, Djakarta	10,0	48
31. P.T. First Indonesian Finance and Investment Corporation P.O. Box 290 JKT 24, Jl Cikini Raya, Djakarta Pusat	6,5	3

La liste de ces institutions financières a été établie d'après les informations dont disposait l'ONUDI et n'est donc pas exhaustive.

\* L'astérisque indique que les pratiques financières de cette institution sont conformes aux principes de l'Islam.

Nom et adresse de l'institution	Capital versé et réserves (en millions de dollars E.-U.)	Projets financés au cours du dernier exercice
IRAQ		
32. Industrial Bank of Iraq P.O. Box 5825, Khullani Sq., Baghdad	185,8	666
IRAN		
*33. Iran Islamic Bank, Téhéran	--	--
JORDANIE		
*34. Islamic Investment House Co. P.O. Box 927230, Jabel-Al Hussain, Amman	--	--
35. Industrial Development Bank P.O. Box 1982, Amman	17,7	79
*36. Jordan Islamic Bank for Finance and Investment, Amman	--	--
KOWEIT		
*37. Kuwait Finance House P.O. Box 24989, Safat, Ahmed Al-Jaber St.	62,5	--
38. Industrial Bank of Kuwait, P.O. Box 3146, Koweït	--	--
LIBAN		
39. Investment and Finance Bank P.O. Box 165 110, Achrafieh, Ave. Fouad Chehab, Quartier St. Nicolas, Beyrouth	4,4	21
40. National Bank for the Development of Industry and Tourism P.O. Box 11-8412, rue Fouad Chehab, Imm. SNA, Tabaris, Beyrouth	20,8	25

La liste de ces institutions financières a été établie d'après les informations dont disposait l'ONUDI et n'est donc pas exhaustive.

\* L'astérisque indique que les pratiques financières de cette institution sont conformes aux principes de l'Islam.

Nom et adresse de l'institution	Capital versé et réserves (en millions de dollars E.-U.)	Projets financés au cours du dernier exercice
<b>MALAISIE</b>		
41. The Development Bank of Malaysia Ltd. P.O. Box 2352 17 Jalan Melaka, Kuala Lumpur	11,3	377
42. Central Malaysian Finance Berhad 89-91 Jalan Bukit Bintang, Kuala Lumpur	4,1	--
43. Development and Commercial Bank Ltd. Berhad P.O. Box 145, 18 Jalan Silang, Kuala Lumpur	30,5	--
44. Industrial Development Bank of Malaysia P.O. Box 788, Wisma Lee Rubber, Jln. Melaka, Kuala Lumpur	20,5	--
45. Malaysian Industrial Development Finance Berhad, P.O. Box 2110, 195A, Jalan Pekeliling, Kuala Lumpur 16-01	62,2	204
*46. Bank Islam Malaysia Kuala Lumpur	--	--
47. Sabah Development Bank P.O. Box 2172 Berjaya Bldg. Jalan Tuaran, Kota Kinabalu	22,6	29
48. United Asian Bank P.O. Box 753 Wisma Doshi 12 Jalan Tuanku Abdul Rahman, Kuala Lumpur	21,0	450
<b>MAURITANIE</b>		
*49. National Fund for Development, Nouakchott	--	--
<b>MAROC</b>		
50. Banque Centrale Populaire P.O. Box 460, 101 Bd. Zerktouni, Casablanca	12,2	143
51. Banque marocaine du commerce et de l'industrie P.O. Box 573, 26 place Mohammed V, Casablanca	13,2	34

La liste de ces institutions financières a été établie d'après les informations dont disposait l'ONUDI et n'est donc pas exhaustive.

\* L'astérisque indique que les pratiques financières de cette institution sont conformes aux principes de l'Islam.

Nom et adresse de l'institution	Capital versé et réserves (en millions de dollars E.-U.)	Projets financés au cours du dernier exercice
52. Banque nationale pour le développement économique P.O. Box 407, Place des Alaouites, Rabat	24,4	630
NIGER		
53. Banque nationale pour le développement économique B.P. 277 Ave. Charles de Gaulle, Niamey	8,8	35
*54. Masraf Faisal Al Islami, Niamey		
OMAN		
55. Oman Development Bank P.O. Box 309, Mascate	29,4	31
PAKISTAN		
56. Industrial Development Bank of Pakistan P.O. Box 5082, State Life Bldg. 2 Wallace Rd. off Chundrigar Rd., Karachi 2	15,5	155
57. National Development Finance Corporation P.O. Box 5094, PNSC Building Moulvi Tamizuddin Khan Rd. Karachi	33,3	115
58. Pakistan Industrial Credit and Investment Corporation Limited (PICIC) Box 5080, State Life Building 1 Chundrigar Rd., Karachi	31,7	27
*59. Investment Corporation of Pakistan P.O. Box 5410, NBP Bldg. Chundrigar Rd., Karachi	11,7	47
*60. National Investment Trust P.O. Box 5671, Chundrigar Rd., Karachi	118,9	14
*61. Small Business Finance Corporation P.O. Box 1587 National Bank of Pakistan Bldg., Civic Centre, Islamabad	8,9	381

La liste de ces institutions financières a été établie d'après les informations dont disposait l'ONUDI et n'est donc pas exhaustive.

\* L'astérisque indique que les pratiques financières de cette institution sont conformes aux principes de l'Islam.

Nom et adresse de l'institution	Capital versé et réserves (en millions de dollars E.-U.)	Projets financés au cours du dernier exercice
QATAR		
62. Commercial Bank of Qatar P.O. Box 3232, Doha	10,8	--
*63. Islamic Bank of Qatar, Doha	--	--
ARABIE SAOUDITE		
*64. Islamic Development Bank P.O. Box 5925 Al-Khazam Palace, Djeddah, Arabie Saoudite	1,2 bn	19
65. Saudi Industrial Development Fund P.O. Box 4143, Riyad	--	--
*66. Tadamun Islamic Bank, Djeddah	--	--
SENEGAL		
67. Banque nationale de développement du Sénégal B.P. 319, avenue Roume, Dakar	6,1	12
68. Société financière sénégalaise pour le développement de l'industrie et du tourisme B.P. 2003, 34 Ave. du Président Lamine Gueye, Dakar	--	--
69. Union sénégalaise des banques B.P. 56, 17 Bd. Pinet Laprade, Dakar	6,0	--
*70. Masraf Faisal Al Islami, Dakar	--	--
SIERRA LEONE		
71. National Development Bank Limited Leone House 21/23, Siaka Stevens St., Freetown	2,1	8
SOMALIE		
72. Banque somalie de développement P.O. Box 1079, Mogadiscio	15,0	34

La liste de ces institutions financières a été établie d'après les informations dont disposait l'ONUDI et n'est donc pas exhaustive.

\* L'astérisque indique que les pratiques financières de cette institution sont conformes aux principes de l'Islam.

Nom et adresse de l'institution	Capital versé et réserves (en millions de dollars E.-U.)	Projets financés au cours du dernier exercice
<b>SOUDAN</b>		
73. The Industrial Bank of Sudan P.O. Box 1722, United Nations Sq., Khartoum	--	17
74. Sudan Development Corporation P.O. Box 710, 69 Africa Rd., Khartoum	253,5	3
*75. Faisal Islamic Bank of Sudan P.O. Box 2415, Khartoum	--	--
*76. Sudanese Islamic Bank, Khartoum	--	--
*77. Islamic Cooperative Development Bank	--	--
<b>TUNISIE</b>		
78. Banque tunisienne de développement économique 68 Ave. Habib Bourguiba, Tunis	18,7	127
79. Société tunisienne de Banque 1 Avenue Habib Thameur, Tunis	49,1	224
*80. Saudi-Tunis Finance House, Tunis	--	--
<b>TURQUIE</b>		
81. Industrial Development Bank of Turkey, Istanbul	--	--
82. Turkish State Investment Bank, Ankara	--	--
83. Turkish Cumhuriyeti Ziraat Bankasi, Ankara	--	--
84. State Industrial and Labour Investment Bank, Ankara	--	--
<b>OUGANDA</b>		
85. Development Finance Co. of Uganda Ltd. P.O. Box 2767, 3 Portal Ave., Kampala	0,2	--

La liste de ces institutions financières a été établie d'après les informations dont disposait l'ONUDI et n'est donc pas exhaustive.

\* L'astérisque indique que les pratiques financières de cette institution sont conformes aux principes de l'Islam.

Nom et adresse de l'institution	Capital versé et réserves (en millions de dollars E.-U.)	Projets financés au cours du dernier exercice
86. Uganda Development Bank P.O. Box 7210, 14 Parliament Ave., Kampala	--	8
EMIRATS ARABES UNIS		
87. Commercial Bank of Dubai Ltd. P.O. Box 1709 Bin Yas St., Doubaï	--	4
*88. Dubai Islamic Bank P.O. Box 1080, Dairah-Dubai-Al- Maktoum Street, Doubaï	--	--
*89. Islamic Investment Co. of the Gulf, Chardjah	--	--
REPUBLIQUE ARABE DU YEMEN		
90. Yemen Industrial Bank P.O. Box 323, Sanaa	--	--

La liste de ces institutions financières a été établie d'après les informations dont disposait l'ONUDI et n'est donc pas exhaustive.

\* L'astérisque indique que les pratiques financières de cette institution sont conformes aux principes de l'Islam.

INSTITUTIONS FINANCIERES ISLAMIQUES DANS DES PAYS NON MEMBRES DE  
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Nom de l'institution	Année de sa fondation
PHILIPPINES	
1. Philippine Amanah Bank, Manille	1973
INDE	
2. Falah Investment Company Ltd., Bombay	1983
3. Ittefaq Investment Ltd., Bombay	1983
BAHAMAS	
4. Islamic Investment Company, Nassau	1977
5. Shariá Investment Services S.A., Bahamas/Genève	1980
6. Dar-Al-Maal-Islami Trust, Bahamas	1981
7. African-Arab Islamic Bank, Bahamas	1981
8. Islamic Financial Holding Ltd., Bahamas	1982
CHYPRE	
9. Islamic Bank of Kibris, Chypre	--



Annexe 3

INSTITUTIONS FINANCIERES ISLAMIQUES DANS DES PAYS INDUSTRIALISES

Nom de l'institution	Année de sa fondation
AFRIQUE DU SUD	
1. First Muslim Interest Free, Business Institution, Johannesburg	1976
LUXEMBOURG	
2. Islamic Banking System International, Holding, Luxembourg	1978
SUISSE	
3. Shariá Investment Services S.A., Genève	1980
ROYAUME-UNI	
4. Al-Rajhi Company for Islamic Investments, Londres	1981
5. Islamic Finance House Public Company, Londres	1981
6. First Interest Free Finance Consortium, Londres	1982
7. Islamic Investment Company of the UK, Londres	1982
8. Massraf Faysal Al-Islami of the UK, Londres	1982
AUSTRALIE	
9. Islamic Investment Company, Melbourne	1982
DANEMARK	
10. Islamic Bank International Holding, Copenhagen	1983

Annexe 4

- Cette annexe présente une liste de documents de l'ONUDI ayant trait à la coopération économique, aux entreprises communes, à la préparation d'études de faisabilité, à l'évaluation de projets et au financement industriel. Cette liste n'est pas exhaustive; les documents énumérés le sont à titre d'exemples.

Etablissement des contrats de projets industriels et d'entreprises communes

Manuel de l'élaboration d'accords pour le création d'entreprises communes dans les pays en voie de développement ID/68

Industries chimiques

- Legal aspects of contracts for the successful construction, operation and maintenance of large fertilizer and chemical processing plants ID/WG.259/4
- A proposal for an improved plant acceptance test run schedule to meet contractual guarantees ID/WG.259/6
- Comprehensive outline on contracting methods ID/WG.259/9
- Legal aspects of contracting methods and arbitration ID/WG.259.10
- Pre-contracting procedures for fertilizer and chemical process plant ID/WG.259/12
- Contracting guidelines for fertilizer and chemical plants ID/WG.259/13
- Performance guarantees and tests ID/WG.259/14
- Model forms of contract for the construction of a fertilizer plant and guidelines for their use ID/WG.281/1
- Premier projet de modèle de contrat type élaboré par l'ONUDI pour la construction d'usines d'engrais livrées clefs en main à prix forfaitaire ID/WG.306/2
- Second draft of the UNIDO model form of turn-key contract for the construction of a fertilizer plant ID/WG.318/4
- La création d'un système multilatéral d'assurance couvrant les dommages indirects subis par les usines d'engrais et autres installations industrielles ID/WG.318/6

Produits pharmaceutiques

Preliminary draft of the main clauses to be considered in drafting a licensing agreement on pharmaceutical industry ID/WG.317/2

Questions dont il faut tenir compte en négociant un accord de transfert des techniques ID/WG.331/2

Fabrication des médicaments essentiels : accès aux techniques requises et conditions et modalités de leur transfert ID/WG.331/5

Items which could be included in licensing arrangements for the transfer of technology for the formulation of pharmaceutical dosage forms ID/WG.303/3

Produits pétrochimiques

Elaboration d'un modèle de contrat pour l'octroi sous licence de brevets et de savoir-faire dans l'industrie pétrochimique ID/WG.291/4

Arrangements à long terme pour l'expansion de l'industrie pétrochimique dans les pays en développement, notamment accords portant sur la commercialisation des produits pétrochimiques de ces pays ID/WG.336/2

Accord type de l'ONUDI pour l'octroi sous licence de savoir-faire et de brevets dans l'industrie pétrochimique, avec annexes, commentaire incorporé et variantes proposées pour certaines dispositions UNIDO/PC.50/Rev.1  
5 mai 1983

Agro-industries

Cuir et articles en cuir

Draft Checklist for Contractual Agreements in the footwear sector between enterprises from developed and developing countries UNIDO/PC.22

Draft Checklist for Contractual Agreements in the Tanning Sector UNIDO/PC.60

Industrie alimentaire

Checklist of specific elements to be included in contractual arrangements for the vegetable oils and fats industry

Industries métallurgiques

Fer et acier

Contrats à long terme pour l'achat de charbon : principes et portée (éléments essentiels à y inclure) ID/WG.286/5

Iron ore - its supply, market structure and contractual arrangements	ID/WG.360/1
<u>Machines agricoles</u>	
Items to be included in model contracts for the import, assembly and manufacture of agricultural equipment including training; Model Licensing Agreement	ID/WG.400/2
<u>Biens d'équipement</u>	
Concepts et propositions concernant de nouveaux arrangements contractuels pour la production de biens d'équipement	ID/WG.324/1
Arrangements contractuels à long terme en vue de la production de biens d'équipement	ID/WG.324/5
Arrangements contractuels à long terme en vue de la production de biens d'équipement - industrie sidérurgique	ID/WG.324/6
<u>Elaboration, évaluation et financement de projets industriels</u>	
Manuel de préparation des études de faisabilité industrielle	ID/206
Manuel pour l'évaluation des projets industriels (établi conjointement par l'ONUDI et le Centre de développement industriel pour les Etats arabes)	ID/244
Series on the domestic financing of manufacturing enterprises in developing countries :	
- Financing of manufacturing in Africa	UNIDO/IS.256
- Financing of manufacturing in enterprises in India	UNIDO/IS.266
- Financing of manufacturing in enterprises in Bangladesh, Indonesia, Malaysia, Sri Lanka and Thailand	UNIDO/IS.276
Project Financing	UNIDO/IS.551
Exchange of information among developing countries' banks to facilitate industrializations	UNIDO/IS.416

PROJET DE PROPOSITION

Titre du programme : Méthode pratique pour promouvoir la coopération industrielle et faciliter la mobilisation de ressources financières dans les Etats membres de l'OCI : programme visant à susciter et à promouvoir<sup>1/</sup> des projets d'investissement industriel nationaux et multinationaux dans certaines branches industrielles.

Historique et justification :

Au cours de la décennie passée, diverses réunions se sont tenues à des niveaux allant de conférences au sommet à des réunions d'experts en vue d'examiner et de recommander des programmes d'action pour la promotion de la coopération économique au moyen de la recherche et de la réalisation de coentreprises et de la mise en place de mécanismes d'investissement parmi les Etats membres de l'OCI. On trouvera à l'annexe 1 un résumé des principales recommandations et décisions adoptées au cours de ces réunions.

La question des coentreprises et des mécanismes d'investissement a été examinée au cours d'une réunion tenue entre des organismes du système des Nations Unies et l'OCI, à Genève, le 15 juillet 1983. Les participants à cette réunion ont décidé de faire de l'ONUDI la première responsable des actions complémentaires à mener dans le domaine des mécanismes d'investissement et des coentreprises.

Au cours de ces dernières années, l'OCI a créé un certain nombre d'institutions spécialisées (IS) en vue de promouvoir et de faciliter la coopération économique et industrielle entre ses Etats membres. Il s'agit notamment de la Banque de développement islamique, à Djedda (BDI), du Centre de formation et de recherches statistiques, économiques et sociales pour les pays islamiques, à Ankara (CFRSESPI); du Fonds islamique pour la science, la technique et le développement, à Djedda (FISTD); du Centre islamique

---

<sup>1/</sup> Par "promouvoir" dans le cadre du présent programme on n'entend pas la promotion d'une décision d'investissement concernant un projet industriel précis, mais plutôt un effort visant à amener une ou plusieurs institutions de financement, un partenaire technique, le promoteur d'une coentreprise, etc., à s'intéresser sérieusement dès le début à l'exécution du projet.

de formation et de recherche technique et professionnelle, à Dhaka (CIFRTP); de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'échange de marchandises, à Karachi (CICIEM) et du Centre islamique pour le développement du commerce, à Casablanca (CIDC).

Dans tous les efforts déployés par l'OCI pour promouvoir les coentreprises, la Banque islamique de développement a été considérée comme le pivot des activités et a été chargée de l'aspect pratique de la mise en oeuvre des diverses recommandations concernant la recherche et la promotion des accords de coentreprises entre les Etats membres de l'OCI. En juillet 1983, la Banque a organisé une réunion d'étude de trois jours sur les coentreprises à laquelle ont assisté des industriels du secteur privé et des représentants du secteur public. L'objet de ces journées d'étude était de permettre à la Banque de rechercher, avec le concours des participants, les mesures qui pourraient lui permettre de promouvoir la coopération entre les pays membres de l'OCI en vue du développement socio-économique. Les débats ont porté sur la définition et les formes des coentreprises, les voies et moyens de promouvoir ce type d'activités et le rôle que pouvait jouer la Banque dans ce domaine.

Il convient en outre de noter qu'un grand nombre de banques, de sociétés d'investissements et d'institutions de financement islamiques fonctionnent maintenant dans les pays membres de l'OCI, ainsi que dans des pays non membres. Ces institutions de financement sont en mesure de financer des projets viables dans les pays membres de l'OCI.

#### Considérations particulières

La Déclaration d'Islamabad a préconisé la recherche et la promotion des coentreprises conclues entre les pays membres de l'OCI ainsi que l'examen du rôle des institutions nationales de financement du développement (INFD) en ce qui concerne l'élaboration de projets bancables.

La promotion des coentreprises industrielles entre les Etats membres de l'OCI ne peut être menée à bien que si la branche industrielle intéressée du pays membre où l'entreprise doit être située fonctionne avec un minimum d'efficacité. La réalisation de coentreprises efficace est donc étroitement liée à la situation de la branche industrielle intéressée dans les divers Etats membres de l'OCI. Le présent programme vise donc à faciliter la recherche

et la promotion de projets d'investissement nationaux et multinationaux au moyen de la participation active des institutions nationales de financement du développement et des autres institutions nationales islamiques de financement et des institutions spécialisées de l'OCI.

L'absence de projets industriels bien documentés, appuyés par des promoteurs locaux compétents du secteur privé ou du secteur public apparaît de plus en plus comme l'un des principaux obstacles aux activités des institutions nationales, régionales et internationales de financement dans les pays en développement. La recherche et la promotion d'un plus grand nombre de projets viables d'investissement industriel dans de nombreux pays de l'OCI sont gênées par l'incapacité des pays à choisir par eux-mêmes des projets d'investissement viables. Cette même faiblesse gêne aussi les projets de remise en état de nombreuses usines sous utilisées. Il faut cependant noter que les banques nationales de développement et les entreprises de certains pays plus avancés membres de l'OCI possèdent le savoir-faire interdisciplinaire et complexe nécessaire pour le choix des projets. La méthode employée dans le cadre du présent programme pour la "création de projets" et consistant à mettre en contact au tout premier stade du choix des projets des institutions nationales de financement du développement et des industriels de pays membres de l'OCI à divers stades de développement devrait donc automatiquement faciliter le choix d'un plus grand nombre de projets de meilleure qualité. Chaque programme portera sur une branche industrielle déterminée ayant des possibilités de développement et dans lesquelles les petites et moyennes entreprises prédominent. La méthode de "création de projets" vise à mettre en contact aux tout premiers stades de la recherche des projets, deux groupes précis :

- D'une part les institutions nationales de financement du développement et les industriels d'un ou plusieurs pays membres de l'OCI dans lesquelles une branche industrielle précise a atteint un degré de développement relativement élevé,

- D'autre part, des institutions nationales de financement de développement, des industriels et des industriels potentiels d'un nombre raisonnable (par exemple 5) de pays membres de l'OCI où la même branche industrielle présente des possibilités considérables de développement mais est, à l'heure actuelle, à un niveau de développement inférieur à celui du premier pays ou premier groupe de pays.

Pour atteindre les objectifs fixés, il est indispensable que le secteur public et le secteur privé<sup>2/</sup> prennent un engagement sérieux à l'égard de la branche industrielle intéressée dans chaque pays membre de l'OCI pendant la durée totale de la mise en oeuvre de l'ensemble du programme. Celle-ci nécessite en outre l'appui financier et la participation active de toutes les institutions spécialisées intéressées telles que la BDI, la CICIEM, le CFRSESPI, Le FISTD, le CIDC, le CIFRTP et les autres banques et sociétés d'investissement islamiques. Ces institutions spécialisées et l'ONUDI seront ci-après dénommées les Garants du Programme.

### Objectifs

Les plans de développement industriel des pays membres de l'OCI portent généralement sur un certain nombre de branches industrielles prioritaires. Il a cependant été extrêmement difficile de traduire des objectifs décrits dans ces plans de développement en entreprises réelles fonctionnant avec un degré raisonnable d'efficacité économique et financière. Il y a dans de nombreux pays en développement des capacités inutilisées et des "rossignols". Cette situation est due à de nombreux facteurs tels que les problèmes d'infrastructure matérielle dont certains dépassent le cadre du présent programme. Le grand objectif de développement de ce programme est d'aider un certain nombre de pays membres de l'OCI à susciter et à promouvoir des projets d'investissements industriels nationaux et multinationaux de meilleure qualité possédant des chances accrues de fonctionnement efficace et ainsi de faciliter la mobilisation des ressources financières nécessaires. Parmi les autres objectifs figurent la diffusion d'informations parmi les institutions et les industriels intéressés en vue de promouvoir une coopération industrielle plus efficace et d'éliminer les obstacles ou tout au moins d'atténuer leurs effets sur les activités de l'OCI visant à assurer une croissance industrielle autonome au moyen de la promotion de projets nationaux et multinationaux (coentreprises).

---

<sup>2/</sup> Il s'agit notamment d'associations nationales d'industriels, de ministères de l'industrie, d'institutions de recherche-développement appliquée, etc.



### Objectifs immédiats

Réalisation d'un programme d'activités visant à :

a) Améliorer la qualité de la "filiale" ou du "stock" de projets d'investissement industriel nationaux et multinationaux des pays membres de l'OCI et par là accroître considérablement la "promotabilité" de ces projets ou leur capacité à attirer les apports manquants (financement, technologie, gestion, etc.) et nécessaires pour créer un nombre croissant d'unités de production industrielle efficaces;

b) Renforcer la coopération entre les Etats membres de l'OCI en amenant les INFD, les banques islamiques, les institutions spécialisées, les experts et les industriels de ces pays à participer le plus pleinement possible à ces projets afin de tirer le meilleur parti des possibilités de démonstration et de formation en cours d'emploi, de faciliter les échanges d'information et de promouvoir la coopération dans une branche industrielle donnée;

c) Rechercher les problèmes qui gênent le développement de projets nationaux et de projets de coentreprise dans la branche industrielle intéressée des pays membres de l'OCI participant au programme et qui réduisent la capacité de ces derniers à attirer davantage d'investissements étrangers et nationaux; rechercher, pour ces problèmes, des solutions qui ouvriraient la voie à l'assistance technique nécessaire. Il s'agirait notamment de déterminer les besoins de la branche industrielle intéressée en matière de prêts pour les programmes en vue de les présenter plus tard aux institutions de financement.

### Produits des programmes

- i) Pour chaque pays membre de l'OCI participant aux projets, un document dont certaines parties pourraient être utilisées plus tard comme document promotionnel pour la branche industrielle intéressée;
- ii) Un certain nombre de projets d'investissements industriels nationaux et multinationaux de petite et de moyenne dimensions (création, redéploiement, expansion ou remise en état d'entreprises industrielles), choisis pour les pays membres de l'OCI participant au programme et possédant de meilleures chances d'être réalisés en tant que coentreprises dans le cadre d'autres formes de coopération.

- iii) Coopération plus étroite et plus directe entre les INFD, les IS, les entreprises et autres organisations intéressées d'une part, et la branche industrielle choisie d'autre part dans les pays membres de l'OCI participant au programme;
- iv) Acquisition de compétences et d'expérience par des ressortissants des pays membres de l'OCI du fait de l'élaboration, de la présentation et de la promotion de projets bancables;
- v) Énumération des problèmes et des faiblesses dans la branche industrielle intéressée et propositions concernant les remèdes à appliquer et l'assistance technique nécessaire ainsi que les besoins en matière de prêts pour le programme en vue de faciliter la solution desdits problèmes;
- vi) Ensemble de documents de fonds (voir point iv/a-3) pouvant être utilisés par d'autres pays membres de l'OCI et publiés sous forme de "directives en vue de l'élaboration et de la promotion de projets d'investissement industriel dans les pays islamiques". Chaque volume portera sur une branche industrielle déterminée.

#### Activités du programme

##### i) Choix de la branche industrielle

Au moyen de consultations entre les organisations de l'OCI, les institutions islamiques de financement régionales et nationales, les INFD et l'ONUFI, une branche industrielle répondant aux critères prioritaires déjà établis par les pays membres de l'OCI sera choisie. Le premier programme pourrait vraisemblablement intéresser la branche des industries alimentaires, notamment la transformation des fruits et légumes.

##### ii) Choix des pays membres de l'OCI participant au Programme

La même procédure de consultation que celle qui est mentionnée au paragraphe i) ci-dessus permettra de rechercher et de contacter, dans les pays membres où il aura été établi que la branche industrielle choisie possède un degré relativement élevé d'efficacité, les INFD et les institutions islamiques de financement en vue de déterminer s'ils sont disposés à participer au Programme. Ceci constituera le premier groupe d'institutions nationales de financement du développement. On choisira et contactera également des INFD

appartenant à des pays où la branche industrielle choisie possède un potentiel de développement considérable mais est soit inactive, soit très inefficace afin de déterminer s'ils sont désireux de participer au Programme. Ceux-ci constitueront le deuxième groupe d'INFD. Le nombre de pays participants sera choisi de façon à assurer le succès du Programme. Chacun de ces pays sera représenté par une ou plusieurs INFD, des banques islamiques, des agences de promotion des investissements ou des organisations analogues mais une seule organisation responsable sera choisie pour chaque pays participant. Ces organisations responsables feront partie du premier ou du deuxième groupe INFD mentionnée dans le présent document.

Chacune de ces institutions désignera plusieurs candidats en vue de la constitution d'une équipe spécialisée de trois personnes (un technicien, un économiste et un analyste financier) possédant, dans la mesure du possible, une expérience pratique dans la branche industrielle choisie.

iii) Travaux préparatoires menés par des INFD participant au Programme

Chaque équipe spécialisée du premier groupe d'institutions devra :

- a) Etablir une étude de la branche industrielle choisie dans leur propre pays. Cette étude portera notamment sur les points suivants :
  - i) Information détaillée sur la structure de la branche dans ce pays, notamment nombre d'entreprises et utilisation de la capacité existante, qualité et destination des produits (marché local ou exportation), usines en construction, etc.;
  - ii) Comment la branche s'est développée, quels problèmes se sont posés et comment ont-ils été résolus, quelles politiques et quelles mesures d'incitation ont été adoptées, etc.;
  - iii) Description détaillée des services consultatifs, moyens de formation, équipement qui peuvent être mis à la disposition des autres pays membres de l'OCI;
  - iv) Propositions précises concernant des projets nationaux ou des coentreprises;
  - v) Collaboration, dans toutes les mesures du possible, aux travaux préparatoires menés par les Garants du Programme.

Chaque équipe spécialisée du deuxième groupe d'institutions devra :

- a) Dresser une liste des personnes compétentes et des organisations qualifiées (économistes, techniciens, analystes financiers, industriels, experts juridiques, fonctionnaires, etc.) qui possèdent expérience et compétence dans la branche industrielle choisie. Cette liste constituera un fichier national pour la branche en question;
  - b) Etablir, en étroite consultation et coordination avec les membres dont les noms figurent sur le fichier, un document sur la branche industrielle choisie dans leur pays, conformément à un schéma annoté qui sera fourni par les Garants du programme. Ce document a pour but :
    - 1) De faciliter la recherche ou la création en commun de possibilités d'investissements nouveaux, de redéploiements, de développement ou de remise en état d'entreprises;
    - 2) De repérer les goulots d'étranglement, les difficultés, etc. auxquels se heurtent les entreprises industrielles dans la branche choisie et qui gênent les investissements futurs et proposer des voies et moyens propres à supprimer ces goulots d'étranglement notamment en établissant les besoins en matière d'assistance technique et de prêts pour les programmes.
  - c) Rechercher, en étroite consultation et coordination avec les membres inscrits sur le registre national des projets d'investissement et des Garants de projets dans la branche industrielle choisie en vue de leur réalisation dans leur pays et établir pour chaque projet un questionnaire sur les projets d'investissement industriel. Ce questionnaire sera également fourni par les Garants du programme.
- iv) Travaux préparatifs menés par les Garants du programme

Afin de guider et d'aider les équipes spécialisées à mener leurs travaux préparatoires, les Garants du programme fourniront à chacune de ces équipes :

- a) Un document d'information sur les caractéristiques de la branche industrielle choisie, comportant notamment des considérations sur les décisions de créer, de remettre en état ou de redéployer les entreprises; les tendances mondiales, régionales ou nationales récentes en matière de production, de consommation et d'échanges

internationaux; les facteurs techniques et économiques présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, l'assistance possible de l'ONUDI, etc. Ce document portera essentiellement sur la gamme des produits relevant du programme énuméré au paragraphe c) ci-après et reproduira les conclusions et recommandations des études et rapports pertinents établis par l'ONUDI et d'autres organisations. Il contiendra des informations sur la manière dont d'autres pays en développement ont fait démarrer leur propre production, les difficultés qu'ils ont rencontrées et les résultats qu'ils ont obtenus. Il fournira aussi des directives et des critères pour permettre aux pays en développement de faire démarrer leur production à divers niveaux technologiques.

- b) Un résumé annoté de ce document comportant deux parties principales. La première partie visera 1) à faciliter la recherche ou la création de possibilités d'investissements nouveaux, de redéploiement, de développement ou de remise en état d'autreprises et 2) à servir de document de base pour la promotion d'investissements locaux et étrangers dans la branche industrielle choisie. Cette première partie fournira donc notamment des informations détaillées sur toutes les données pertinentes de préinvestissements telles que les importations, la production locale, les exportations et le potentiel du marché (local et d'exportation), l'approvisionnement en matières premières, les spécifications et le coût, la main-d'oeuvre qualifiée disponible et son coût, les installations disponibles et leurs coûts, les usines fonctionnant déjà, les projets en cours de réalisation ou d'examen, les mesures d'encouragement notamment par le biais d'une législation favorisant les investissements, l'évaluation de l'intérêt manifesté par le secteur public et le secteur privé pour des coentreprises et les possibilités d'obtenir sur place un financement total ou partiel.

La deuxième partie du document comportera une évaluation des progrès réalisés en ce qui concerne le développement de la branche industrielle choisie dans chaque pays afin de tirer tout le parti possible du potentiel de ce pays. Elle comportera des informations sur les difficultés que rencontrent les entreprises industrielles et qui gênent leur développement ainsi que les investissements.

On trouvera également dans cette deuxième partie une énumération et une analyse de ces problèmes ainsi que des propositions concernant des solutions possibles notamment une assistance technique et des prêts pour les programmes;

- c) Une liste des produits de la branche industrielle choisie avec une brève description comportant notamment un exposé rapide sur les spécifications de chaque produit;
- d) Des profils industriels (voir exemple ci-joint) concernant un certain nombre de types de produits parmi les plus courants relevant du programme;
- e) Un échantillon du questionnaire relatif au projet d'investissement industriel, qui sera une version spécialisée (pour la branche industrielle choisie) du questionnaire de l'ONUDI relatif aux projets;
- f) Une liste de tous les documents établis par l'ONUDI et les Garants du programme et intéressant la branche industrielle choisie. Certains documents seront également envoyés aux équipes spécialisées. notamment les documents sur les secteurs, des manuels sur les coentreprises ainsi que sur l'élaboration d'études de réalisation ainsi que le logiciel de l'ONUDI à utiliser pour les activités de préinvestissement;
- g) Les institutions spécialisées fourniront également aux équipes spécialisées diverses informations concernant les Etats membres de l'OCI, notamment :
  - 1) La structure de la branche industrielle choisie dans d'autres pays membres de l'OCI non participants au programme (SFRSESPI),
  - 2) Les échanges commerciaux entre les pays membres de l'OCI en ce qui concerne les produits de la branche ainsi que la promotion commerciale et les facilités de financement offertes aux pays membres de l'OCI (CIDC);
  - 3) Projets nouveaux de pays membres de l'OCI non participants au programme, en cours d'examen ou de réalisation (CICIEM);
  - 4) Moyens de formation dans les pays membres de l'OCI (CIFRTP);
  - 5) Moyens de recherche-développement et machines et équipements de la branche choisie disponibles dans les pays membres de l'OCI (FISTD).

La mise en oeuvre des activités du programme décrit ci-après sera contrôlée par des représentants des Garants du programme qui se rendront périodiquement dans les pays membres de l'OCI participant au programme :

- a) Désignation, pour des périodes de temps diverses, d'experts du premier groupe d'institutions nationales de financement du développement pour aider des institutions du deuxième groupe à élaborer les documents par pays et répondre aux questionnaires (QPII). Avec l'assistance des Garants du programme, les experts pourraient aussi organiser et diriger des stages de formation pratique et spécialisée en cours d'emploi dans les pays où ils ont été détachés. Ces stages peuvent porter sur la formulation des projets, l'élaboration des études de réalisation, l'évaluation des projets et les négociations ainsi que sur les politiques appliquées aux niveaux national et multinational en matière de promotion.

Le cas échéant, une équipe d'experts internationaux qualifiés composée essentiellement de technologues sera également fournie pour aider les équipes spécialisées à élaborer leur documentation, à mettre en oeuvre les stages de formation spécialisée en cours d'emploi et les journées d'étude organisées au niveau national et décrites ci-dessous.

- b) Echange de documents par pays et questionnaires ainsi que "d'études" entre toutes les INFD participant au programme. Des exemplaires des documents et des QPII seront également envoyés à tous les Garants du programme.
- c) Organisation du séjour d'équipes spécialisées des INFD du deuxième groupe dans les pays du premier groupe participant au programme et où la branche industrielle intéressée est relativement plus développée, afin de leur permettre de mieux se familiariser avec le processus de développement de la branche et de rencontrer des industriels, des financiers, des partenaires éventuels en vue d'une coentreprise et des fonctionnaires afin d'examiner des questions et des projets précis et de visiter des usines. Le programme de ces usines d'équipes spécialisées sera organisé par les INFD des pays qui les accueillent. Certains spécialistes dont les noms figurent dans les fichiers nationaux peuvent également participer à ces visites.

- d) Recherche de toutes les institutions nationales, régionales et internationales de financement\* dont le statut permet de financer une assistance à des projets, à des programmes relevant de la branche industrielle choisie dans les pays membres de l'OIC participants et donner à ces institutions toutes les informations nécessaires sur le Programme. Par la suite, avec l'aide de la Banque Islamique de développement, on établira un document donnant la liste de ces institutions de financement expliquant la manière de prendre contact avec elles, leurs méthodes de financement, etc. Ce document comportera également des renseignements sur les mécanismes d'investissement islamiques, les institutions de financement conjoint islamique, etc. et sera diffusé au cours des journées d'étude décrites au paragraphe e) ci-dessous.
- e) Organisation dans chaque pays membre de l'OIC participant au Programme de journées d'étude nationales sur la branche industrielle choisie. Ces réunions permettront de rassembler les spécialistes figurant dans le fichier national, des représentants de l'OIC et des partenaires étrangers déjà installés dans le pays, des partenaires étrangers potentiels nouveaux, des institutions de financement, des institutions de recherche-développement, les experts mentionnés au paragraphe a) ci-dessus, le personnel des Garants du Programme et toute autre organisation ou individu intéressé par un ou plusieurs aspects du développement de la branche industrielle choisie. Ces journées d'étude comporteront des sessions plénières (le matin, par exemple) et les discussions bilatérales (le soir) du type qui est prédominant lors des réunions d'investisseurs régulièrement organisées par l'ONUDI dans les pays en développement.

Les dates des journées d'étude seront communiquées par les Garants du Programme (par exemple le service de promotion de l'ONUDI des investissements) pour permettre aux participants de tous les

---

\* Les institutions de financement accordent des lignes de crédit, des facilités en matière de location-bail et de constitution de capital social aux institutions nationales de financement du développement. Le fait de retenir un groupe de projets dans le cadre de ce Programme peut constituer pour un pays participant une occasion de demander l'une de ces lignes de financement.



pays intéressés de prendre part aux journées d'étude à leurs frais. La durée de chaque stage dépendra de l'importance et du potentiel de la branche industrielle en question dans chaque pays.

Ces journées d'études nationales auront pour but a) de permettre aux équipes nationales de présenter leurs documents par pays ainsi que les QP11 en vue de les examiner, de les modifier, de les compléter ou de les confirmer; b) d'adopter des recommandations concernant le développement de la branche dans le cadre des politiques locales, les mesures d'encouragement, la création de sociétés d'investissements communes, la formation, la recherche-développement, l'assistance technique et les besoins en matière de prêts aux programmes, etc; enfin c) de faciliter la promotion de certains projets.

Selon le nombre et la qualité des projets multinationaux (coentreprises) figurant au programme, les Garants du programme peuvent décider d'organiser des journées d'étude régionales dans l'un des pays membres de l'OCI. Le but de ces journées d'étude régionales sera le même que celui des journées d'étude nationales (voir point v)e) ci-dessus) mais il s'agira d'examiner essentiellement des projets multinationaux ou régionaux et des problèmes relatifs aux investissements.

vi) Les Garants du Programme fourniront aux promoteurs des projets une assistance pour leur permettre de réaliser leurs projets particuliers, utilisant divers moyens notamment le réseau du Service de promotion des investissements et le Système d'information concernant la promotion des investissements du Programme de coopération en matière d'investissements de l'ONUDI; faciliteront les contacts avec les institutions de financement en vue d'assurer le financement nécessaire; enfin prendront des mesures pour communiquer aux institutions de financement intéressées et à d'autres organisations les besoins en matière d'assistance technique et de prêts aux projets.

#### Evaluation du Programme

Les questionnaires en vue de l'évaluation spéciale seront établis par les Garants du Programme et permettront d'obtenir l'avis des équipes spécialisées, des INFD participant au Programme et des autres services officiels. Chaque organisation des Garants du Programme établira également sa propre évaluation du Programme.

Budget du Programme

Comme on l'a indiqué plus haut, le programme en question doit être réalisé à l'intention de groupes de pays et d'une branche spécifique d'industrie dans chaque groupe. Par conséquent, chaque volet du programme portera sur un groupe déterminé de pays (par exemple, cinq) et une branche donnée d'industrie. Le coût du premier volet intéressant telle ou telle branche sera toujours supérieur à celui des volets suivants concernant la même branche mais un groupe différent de pays membres de l'OCI, car l'essentiel de la documentation établie à l'origine pourra être utilisée par la suite sans dépenses supplémentaires ou moyennant des dépenses minimales.

Les éléments de budget énumérés ci-après s'appliquent au premier volet du programme pour cinq pays membres de l'OCI et une branche spécifique d'industrie comme la transformation des fruits et légumes :

- i) Etablissement de la documentation de fond  
décrite plus haut sous la rubrique iv), page .....
- ii) Honoraires des équipes nationales spécialisées  
5 x 3 x \$ 1 000 .....
- iii) Deux experts des institutions nationales de  
financement du développement - premier groupe  
(traitement, voyage et indemnité journalière  
de subsistance) - 2 x 4 homme/mois .....
- iv) Deux experts internationaux, à choisir dans  
les pays de l'OCI (si nécessaire) - traitement,  
voyage et indemnité journalière de subsistance  
2 x 2,5 homme/mois .....
- v) Voyage (trajet simple) des équipes nationales  
spécialisées 10 x \$ .....
- vi) Voyage de membres du personnel des promoteurs  
du programme .....
- vii) Etablissement des rapports .....

Apports des pays membres de l'OCI participants

Les pays membres de l'OCI relevant du premier groupe devront :

- Contribuer à l'établissement de la documentation de fond;
- Veiller à ce que les équipes nationales, ainsi que d'autres participants et des représentants d'entreprises manufacturières prennent part aux réunions techniques nationales;
- Etablir, organiser et exécuter le programme relatif à la visite effectuée par les équipes nationales du second groupe dans les pays du premier groupe.

Les pays membres de l'OCI relevant du second groupe devront :

- Prendre à leur charge le versement des traitements et salaires et les autres paiements normalement effectués dans les pays d'origine des équipes nationales;
- Donner à chaque équipe nationale la possibilité de mener à bien les travaux nécessaires pour l'établissement de la monographie par pays et les questionnaires relatifs aux projets;
- Fournir les moyens d'appui nécessaires pour deux experts internationaux;
- Prendre à leur charge toutes les dépenses locales afférentes à l'organisation et à la tenue de la réunion technique nationale;
- Prendre à leur charge le coût du voyage par avion de l'équipe nationale entre son pays d'origine et les pays membres de l'OCI participants du premier groupe.

Comment créer des industries manufacturières

USINE D'HUILES VEGETALES

Huiles végétales et alimentation

Les ressources en huiles et graisses végétales, indispensables à l'homme comme source alimentaire et comme matière première industrielle, sont largement réparties sous la forme de diverses graines et drupes oléagineuses : coco, palme, palmiste, etc. contenant de l'acide laurique ou de la graisse solide, tournesol, lin, etc. contenant des acides gras non saturés. Ces ressources qui absorbent l'énergie des rayonnements solaires joueront, avec les produits forestiers, un très grand rôle en période de pénurie pétrolière. Comme il s'agit de produits agricoles dont la production peut aisément être accrue, on aura en outre là d'intéressantes matières premières pour l'industrie des pays en développement. Du soja provenant de la province Nord-Est de la République populaire de Chine et du carthame d'Inde ont été transplantés aux Etats-Unis d'Amérique à titre expérimental et, après quelques dizaines d'années seulement on a pu, à partir de là, assurer une production qui se place parmi les plus fortes du monde. La culture du palmier à huile et l'augmentation de la production d'huile de son de riz dans les pays producteurs de riz ont été récemment retenues comme mesures de politique alimentaire par les Nations Unies, de sorte que l'on assiste à un accroissement de la demande d'huileries.

Par ailleurs, les arachides, les graines de sésame et les graines de colza, qui contiennent de 40 à 50 % d'huile, sont parfois considérées comme sources directes d'huiles et graisses et non comme des matières premières servant à l'extraction des huiles et graisses, et l'on peut en assurer la transformation dans de petites entreprises.

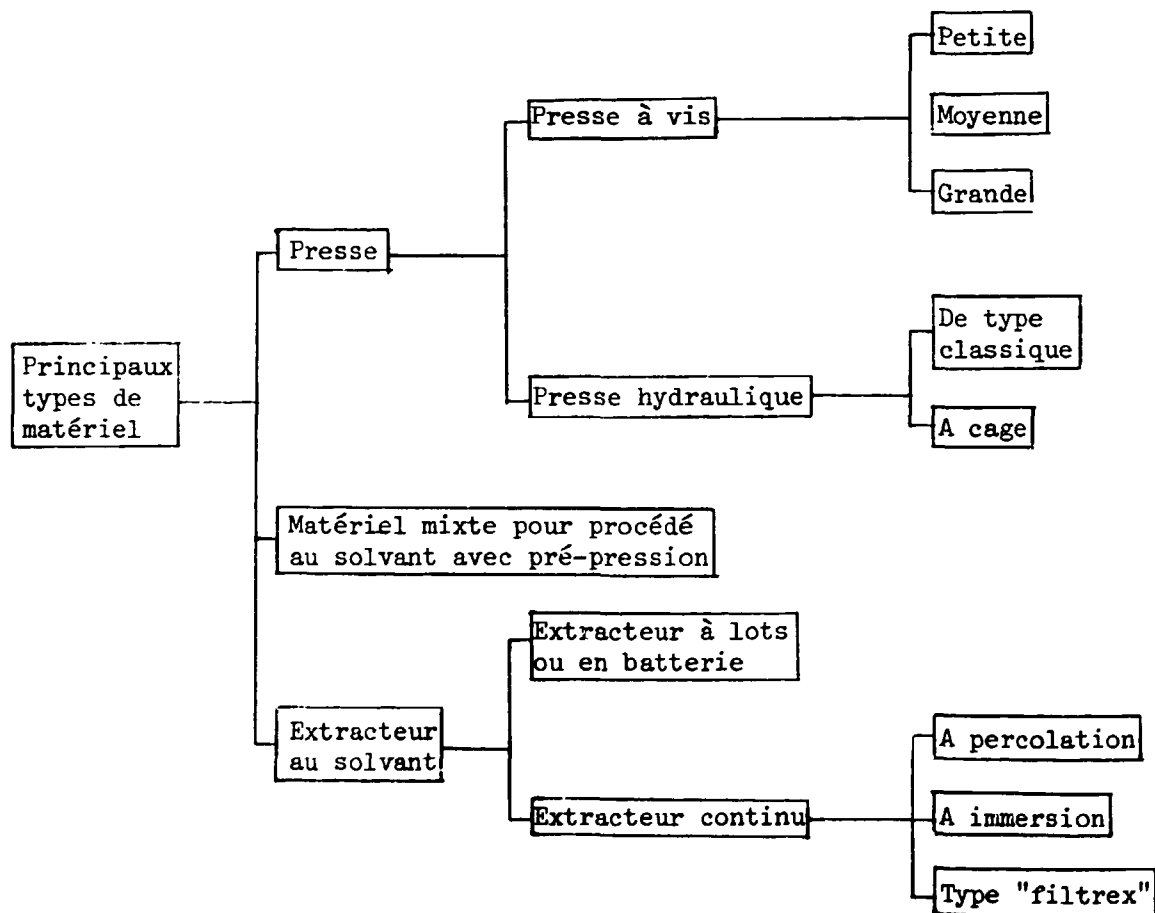
L'industrie des huiles végétales a été modernisée et les types d'huileries vont aujourd'hui des gigantesques installations d'extraction au solvant - il y en a même dans les pays en développement - d'une capacité excédant 1 000 tonnes/jour aux petits ateliers familiaux équipés d'une seule presse à vis traitant moins de une tonne par jour.

Les statistiques officielles japonaises pour 1975 mentionnent 40 huileries pouvant traiter plus de 100 tonnes/jour de matières premières et 65 installations dont la capacité journalière est inférieure à 10 tonnes. Les petites et moyennes installations conçues pour l'industrie japonaise répondent mieux aux besoins des pays en développement que les grandes usines mises au point en Europe et aux Etats-Unis et sont depuis longtemps exportées en grand nombre vers le tiers monde.

Matériel et équipements, à l'exclusion de l'unité de raffinage

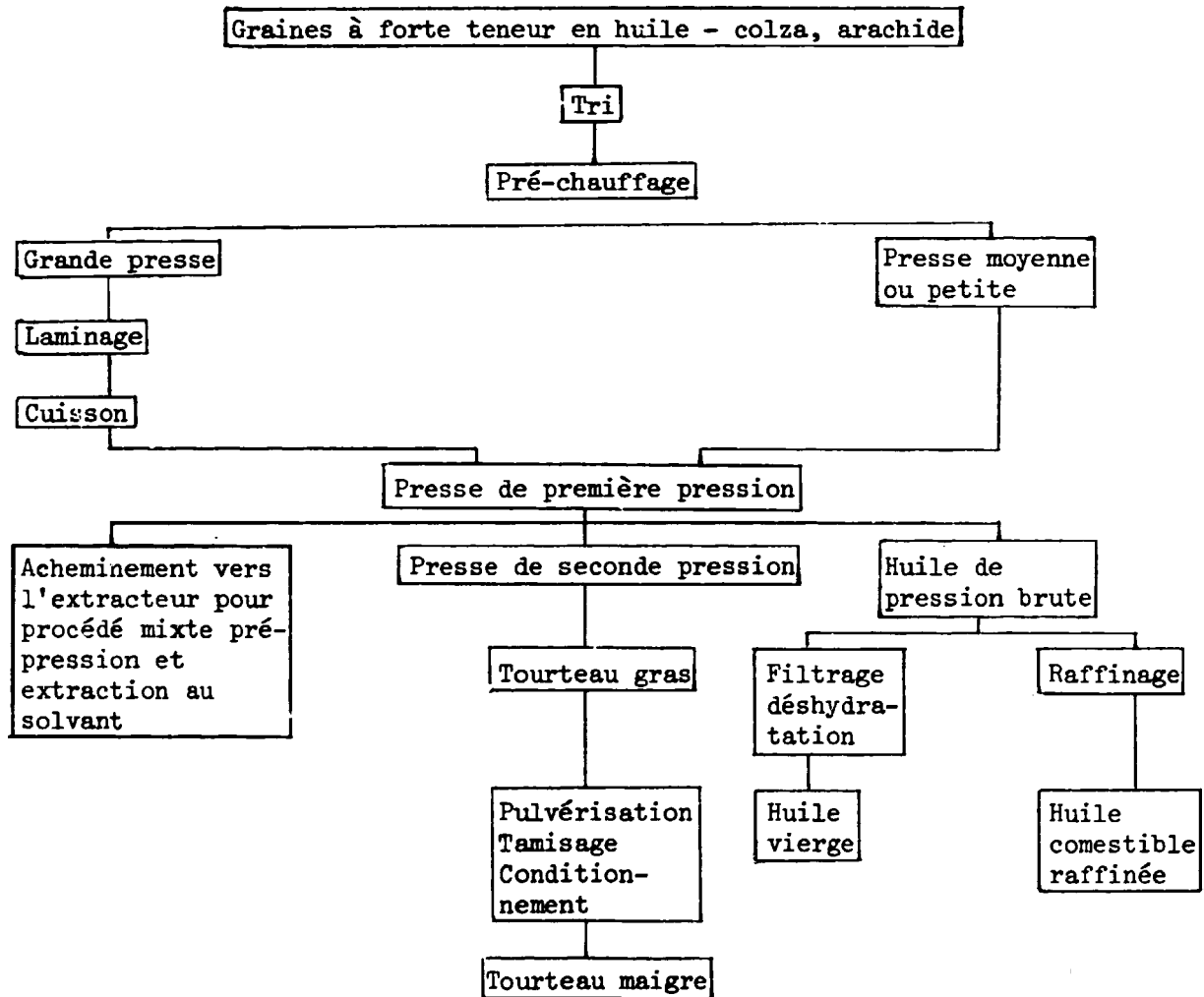
Les principaux types de matériel d'huilerie végétale qui correspondent à divers procédés sont brièvement présentés dans la figure 1.

Fig. 1. Le matériel d'huilerie végétale



Dans le cas des graines à forte teneur en huile, l'extraction peut se faire presque entièrement par la méthode mécanique de la pression (surtout au moyen de presses dites continues ou à vis). Le procédé au solvant avec pré-pression permet d'alléger la charge de la presse. Quant à l'extraction directe au solvant, elle est rentable dans le cas de matières premières comme le soja et le son de riz qui ont une teneur en huile d'environ 20 %. Les divers procédés sont décrits plus bas.

Fig. 2. Diagramme du procédé de pression



### Presses à vis

Pour la pression en continu, qui convient aux graines à forte teneur en huile, le matériel utilisé va des grandes presses de 600 CV pouvant traiter 460 tonnes par jour aux presses portatives d'une capacité de une tonne/jour. Par rapport aux presses hydrauliques (du type à cage, par exemple), les presses à vis ont l'avantage de pouvoir fonctionner en continu et automatiquement et de permettre des économies de main-d'oeuvre. Leur rendement élevé en fait également un matériel intéressant. Il existe, même pour les petits modèles, des types doubles et à deux passages; leur rendement en huile a été amélioré et leur utilisation simplifiée.

Le traitement préparatoire des graines comprend le nettoyage, le broyage, le laminage et la cuisson. Les graines fines - le colza, par exemple - peuvent passer à la presse sans laminage, après chauffage, ce qui rend le procédé très intéressant par sa simplicité pour les utilisateurs de moyennes et petites machines. Les presses de petites dimensions ont pour autres avantages d'être conçues de manière pratique, maniables, faciles à entretenir, mobiles et peu coûteuses. Leur point faible était autrefois leur rapidité d'usure; on y a remédié en utilisant de l'acier fin au chrome pour les parties tournantes et les parties soumises à friction. Le tourteau sort de la presse sous forme d'écailles minces et passe directement à l'extracteur. En marche, la machine atteint rarement une température qui risquerait de détériorer l'huile. Une presse de grandes dimensions met longtemps à parvenir à son régime normal de fonctionnement, mais le délai est plus court pour des machines moyennes ou petites. Celles-ci sont de ce fait intéressantes pour une installation qui ne fonctionne que pendant la journée ou de façon intermittente. Dans une usine produisant à grande échelle, par contre, il vaut mieux utiliser les grandes machines, qui peuvent fonctionner continuellement nuit et jour pendant plus d'un mois.

Avec une presse continue à deux passages, la teneur en huile du tourteau est inférieure à 5 %. Dans l'industrie de l'huilerie, la rentabilité est liée au coût de la matière première, à la capacité des installations, et aux conditions touchant l'approvisionnement en matière première et la commercialisation du produit fini. Aussi, dans une grande usine, le procédé de la pression en continu utilisé seul pour des graines à forte teneur en huile aurait une rentabilité comparable ou même supérieure à celle du procédé mixte pré-pression/extraction au solvant qui laisse pourtant moins d'huile dans le tourteau.

### Coût de la presse à vis

Le coût d'une presse à vis est inférieur à un million de yen pour une machine de type portatif et peut dépasser 10 millions de yen pour une grande machine.

Si l'on ajoute à une petite presse pouvant traiter 10 tonnes de graines par jour une unité de raffinage de l'huile brute, intéressante pour des raisons d'économie d'échelle, et si l'on utilise un moteur électrique (et non un moteur à gaz ou à essence, comme c'est souvent le cas dans les zones rurales), le coût des installations atteindra 100 millions de yen. Un montant de 10 millions suffira cependant si l'on s'en tient à la production d'huile vierge. Une usine équipée d'une presse continue spéciale ou une huilerie de palme (pour laquelle il faut du matériel particulier de stérilisation) peut coûter jusqu'à 400 millions de yen pour une capacité de 10 à 20 tonnes/jour.

Actuellement, le Japon exporte généralement ensemble les presses continues et les installations d'extraction; les presses sont rarement fournies seules.

### Matériel utilisé pour le procédé mixte pré-pression/extraction au solvant

Ce procédé est utilisé afin de ramener à moins de 1 % le pourcentage d'huile restant dans le tourteau obtenu à partir de graines à forte teneur en huile. Par rapport à la pression continue, le coût est peu élevé. Après l'opération de pré-pression, on a un tourteau légèrement pressé qui contient environ 15 % d'huile, laquelle est presque entièrement récupérée à l'opération d'extraction. En général, la quantité d'huile restante représente moins de 1/10ème de celle que contenait le tourteau pressé.

Mis à part la capacité, les installations d'extraction pour ce procédé sont les mêmes que pour le procédé d'extraction directe au solvant. Du point de vue de la main-d'oeuvre, l'extraction directe est de plus en plus recherchée pour le traitement des graines à forte teneur en huile. Avant de se prononcer pour l'un ou l'autre procédé, il importe d'examiner la rentabilité sous l'angle des frais d'exploitation et du coût initial. Le procédé mixte exige à la fois un appareil de pressage et un extracteur, et le coût élevé de ces installations représente une lourde charge pour des usines de faible capacité. On peut cependant la diminuer en simplifiant les installations, et le coût initial est alors moins important. Il existe un appareillage dans lequel la pression et l'extraction peuvent être considérées comme constituant une seule unité. Ainsi on peut réaliser une installation pour le procédé mixte, incluant une unité de raffinage, dont le coût est inférieur à 200 millions de yen.

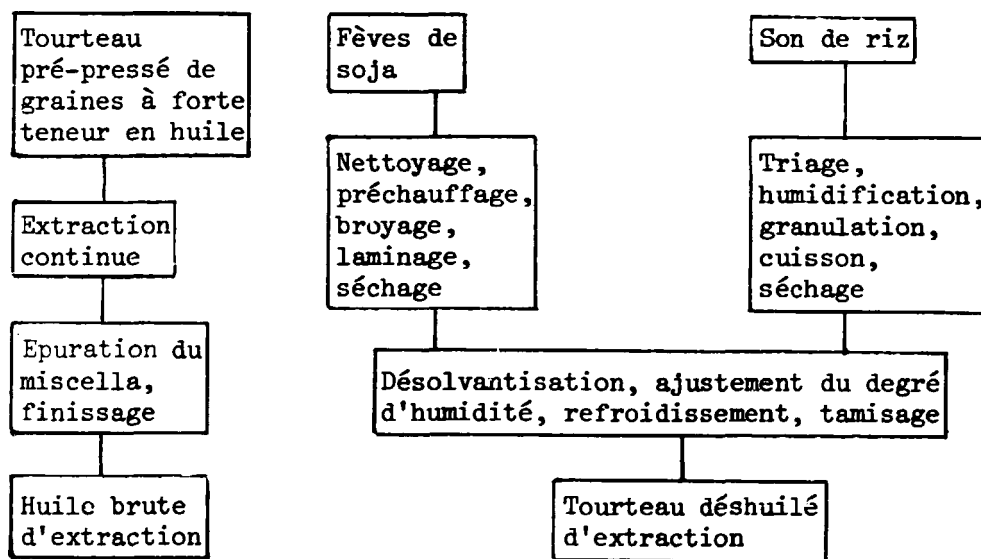


L'huile brute obtenue après extraction au solvant selon le procédé mixte est généralement de moins bonne qualité que celle fournie par le procédé de pression continue et ne convient pas pour la production d'huile vierge. De plus, elle ne devient comestible qu'après avoir subi un processus normal de raffinage, lequel implique des dépenses considérables d'installation et de fonctionnement même pour une usine de dimensions modeste..

### Installations d'extraction au solvant

Les huileries de taille courante appliquent en général le procédé d'extraction au solvant, qui est le plus fréquemment utilisé pour traiter les fèves de soja et le son de riz - à faible teneur en huile - et le tourteau obtenu à partir de graines à forte teneur en huile. (Voir diagramme, fig. 3).

Fig. 3. Diagramme du procédé d'extraction au solvant



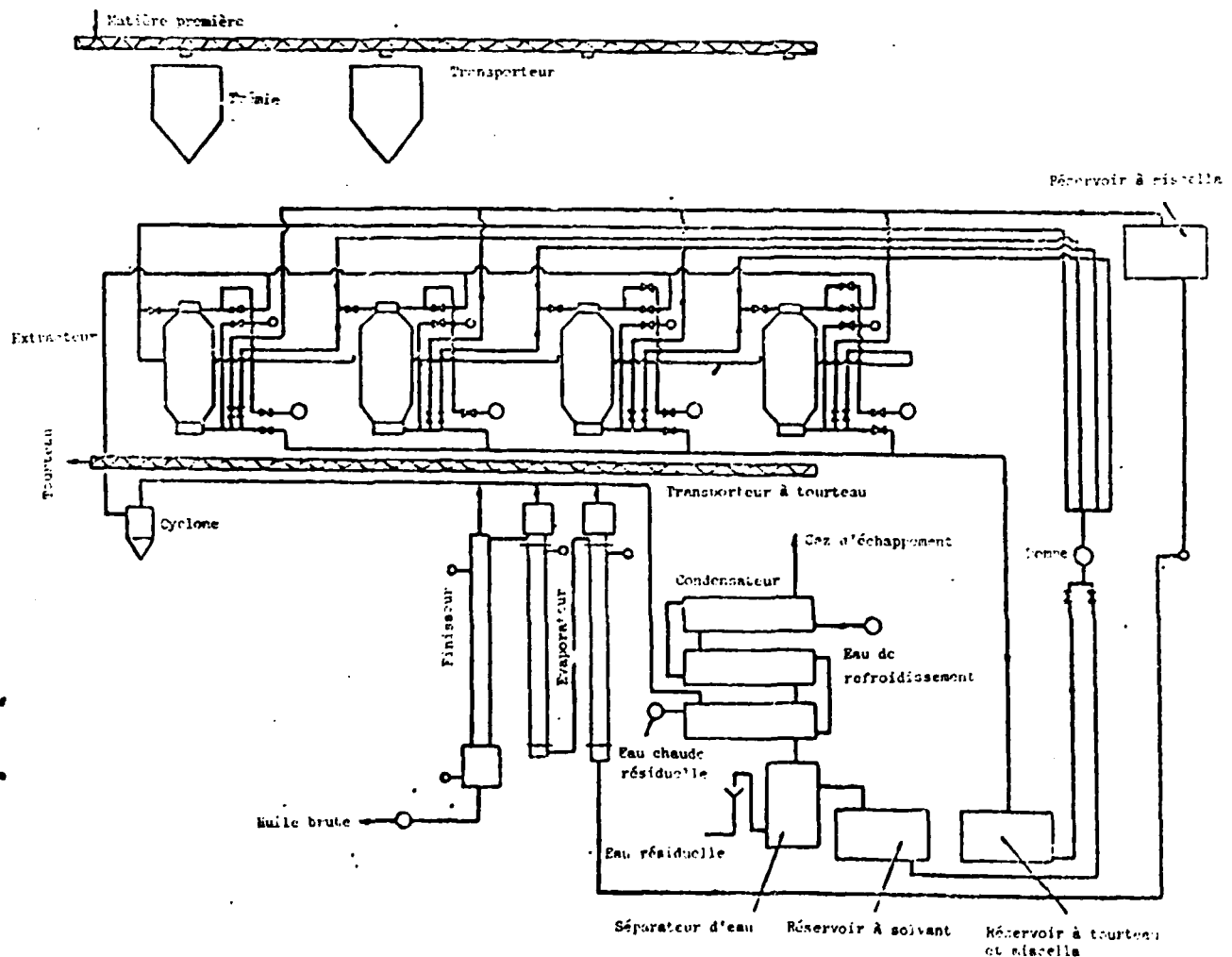
L'extraction au solvant se fait selon trois variantes : le traitement en discontinu (ou par lots), le traitement en batterie et l'opération en continu.

Le traitement en discontinu est une méthode simplifiée utilisant de un à quatre extracteurs, peu coûteuse et convenant à une moyenne ou petite entreprise où les installations fonctionnent de manière intermittente.

Le traitement en batterie (de quatre à huit extracteurs) se fait en semi-continu; comme la variante précédente, il exige un réglage manuel de l'appareillage en cours d'opération.

Dans l'extraction en continu, au contraire, aucune intervention manuelle n'est nécessaire, ce qui écarte le risque d'explosion du solvant due à une erreur de l'opérateur. Cette variante demande peu de personnel et se prête aisément à un élargissement des installations. On réalise aujourd'hui des ensembles d'une capacité de 4 500 tonnes/jour. Cependant ce type de matériel est assez cher, et une petite ou moyenne entreprise aurait intérêt à opter pour le traitement en discontinu, qui permet de maintenir les coûts de fabrication à un niveau peu élevé. On trouvera à la figure 4 le schéma d'une petite installation en discontinu de conception japonaise.

Fig. 4. Installation d'extraction en discontinu de petite taille



Lorsque l'on met en place une unité d'extraction au solvant, il faut que les investissements en installations soient adaptés à la capacité de production et il importe d'étudier de près la consommation unitaire des matières premières, utilités (vapeur, énergie électrique, etc.) et main-d'oeuvre. L'élément économiques d'échelle tient une place importante dans le coût initial d'un extracteur continu, aussi n'est-il pas judicieux de chercher à réaliser une installation aussi petite que possible. Du point de vue de la consommation unitaire de matières premières et utilités, l'exploitation intermittente fait perdre de son intérêt au procédé d'extraction continue; celui-ci a, certes, pour avantage d'exiger moins de main-d'oeuvre mais cet aspect est secondaire dans les régions où les salaires sont bas. On trouvera au tableau 1 une comparaison, publiée dans le J. Am. Oil. Chem. Soc. en 1976, entre le procédé mixte pré-pression/extraction au solvant et le procédé d'extraction directe au solvant du point de vue de la consommation unitaire des matières premières, utilités et main-d'oeuvre.

Tableau 1. Consommation unitaire de matière première, utilités et main-d'oeuvre pour le traitement des graines à forte teneur en huile

Consommation par tonne de matière première	Procédé			
	Pression	Pré-pression/solvant		Extraction directe au solvant, y compris nettoyage et laminage
	Presse à vis	Discontinu	Continu	
Vapeur, kg	30	700	280	290
Electricité, kWh	1,0	45	55	29
Eau, m <sup>3</sup>	néant	14	12	15
n-hexane, kg (litre)	-	5(7.7)	4(6.2)	4(6.2)
Main-d'oeuvre, homme-heure	0,2	0,8	0,5	0,2

Le coût des équipements, qui n'apparaît pas dans le tableau, est très élevé pour une petite usine, et le procédé en discontinu semble le plus intéressant dans les zones où la main-d'oeuvre est bon marché.

Il peut être avantageux de se procurer le savoir-faire ou les plans des installations auprès du constructeur et de s'équiper de préférence en appareils de fabrication locale, ce qui permet d'éviter les inconvénients du change.

Actuellement le Japon exporte - outre les presses à vis de petite capacité - de grandes installations d'extraction continue, avec ou sans unité de raffinage, du type à percolation ou, moins souvent, à immersion, et très peu de petits extracteurs continus.

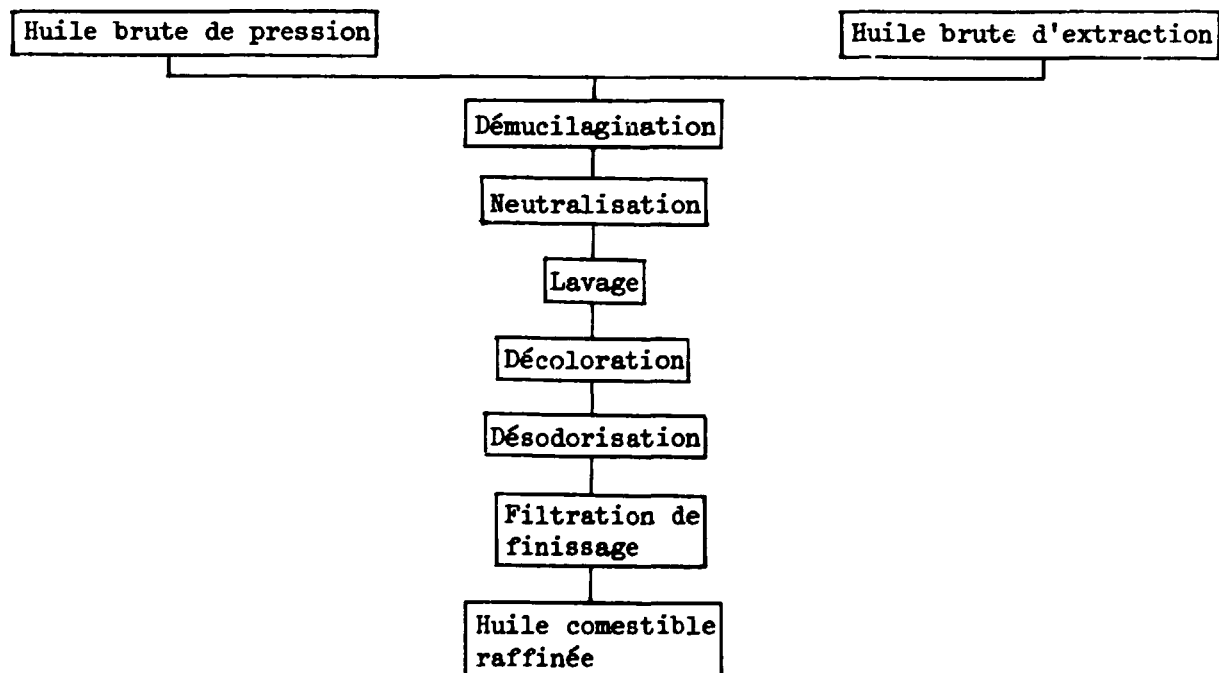
Les prix moyens FOB Tokyo des unités d'extraction sont les suivants :

Unité d'extraction en discontinu	571 000 dollars E.-U.
Unité d'extraction en continu	952 000 dollars E.-U.

#### Unité de raffinage des huiles et graisses

L'huile brute tirée des matières premières dont il a été question plus haut est consommée comme huile vierge. Pour en obtenir une huile comestible raffinée, il faut la soumettre à une opération de raffinage qui comprend une désodorisation sous vide. La figure 5 présente un diagramme du traitement de raffinage.

Fig. 5. Diagramme du traitement de raffinage



- Note : 1) L'huile de son de riz et l'huile de coton sont débarrassées de leurs impuretés cireuses par une opération de frigélisation effectuée à mi-parcours du raffinage, entre la démulagination et la filtration de finissage.
- 2) Les pâtes de neutralisation sont hydrolysées afin d'obtenir des acides gras.
- 3) Dans le raffinage à la vapeur, on élimine les acides libres par distillation à la vapeur et non par traitement à la soude.
- 4) L'utilisation d'un solvant comme n-hexane pour la neutralisation et la démulagination est un procédé moderne très courant dans les grandes installations, mais peu fréquent dans les petites et moyennes huileries.

#### Coût de l'installation de raffinage

Les grandes unités de raffinage sont les plus rentables. Une installation pouvant traiter de cinq à 10 tonnes d'huile brute vaut environ 100 millions de yen FOB Tokyo, et est comparativement plus coûteuse qu'une grande unité. Même si les réservoirs et autres conteneurs sont fabriqués sur place, le coût excédera 70 millions de yen. Au cas où l'on voudrait ajouter à l'installation une unité de séparation du solvant et une unité de purification, il faudrait prévoir 50 millions de yen de plus pour chacune d'elles.

En ce qui concerne la fourniture du savoir-faire et la formation des opérateurs pour l'installation exportée, le contrat stipule habituellement que le constructeur devra s'assurer la coopération d'une huilerie en service au Japon.

#### Emplacement, eau, électricité, etc.

Les critères à retenir pour le choix de l'emplacement d'une huilerie sont la facilité de l'approvisionnement en matière première et la proximité des points de distribution et de consommation des produits finis.

Au Japon, les moteurs électriques sont en général prévus pour fonctionner sur 200 V (50 ou 60 hertz) et 100 V (50 ou 60 hertz) aux fins d'éclairage; les moteurs destinés à des installations exportées sont adaptés aux spécifications du pays de destination.

Pour une huilerie pouvant traiter 30 tonnes de matière première par jour, il faut 500 KVA d'électricité, 600 tonnes/jour d'eau de refroidissement (à moins de 23° C), 80 tonnes/jour d'eau d'alimentation des chaudières, 7 tonnes/jour d'eau potable et 8 000 litres/jour de fuel.

A cela s'ajoutent 150 l/jour de n-hexane, dans l'hypothèse où les pertes de solvant seraient de 5 l/tonne de matière première, et des produits chimiques, par exemple de la soude caustique.

Tableau 2. Rendement courant en huiles et graisses

Matière première	Teneur en huile %	Rendement en huile %	Rendement du tourteau %	Rendement total %
Colza	40,0	38,0	56,0	94,0
Arachide	48,0	46,0	50,0	96,0
Coton	20,0	18,9	51,0	69,9
Kapok	22,0	21,0	73,0	94,0
Coprah	66,0	64,0	33,0	97,0
Soja	19,0	17,7	77,0	94,7

Note : Chiffres approuvés par les milieux industriels de l'huilerie au Japon.

Tableau 3. Prix approximatif des appareillages

Opérations	Capacité de traitement	Prix FOB approximatif
Pression mécanique (presse à vis pour colza, sésame, etc.)	30 tonnes de graines/ 24 heures	167 000 dollars E.-U.
Extraction au solvant en discontinu	30 tonnes de graines/ 24 heures	571 000 dollars E.-U.
Extraction continue	30 tonnes de graines/ 24 heures	952 000 dollars E.-U.
Raffinage (sans solvant)	10 tonnes d'huile/ 24 heures	476 000 dollars E.-U.

Note : Combinaison des éléments d'appareillage selon l'objectif de l'usine.

Tableau 4. Exemples d'installations et prix approximatifs

Exemple 1 : Unité de pression mécanique	
Unité d'extraction au solvant en discontinu	
Unité de raffinage	(environ)
Prix FCB matériel et équipement	1 214 000 dollars E.-U.
Exemple 2 : Unité de pression mécanique	
Unité d'extraction continue	
Unité de raffinage	(environ)
Prix FOB matériel et équipement	1 595 000 dollars E.-U.
Exemple 3 : Unité d'extraction en discontinu	
Unité de raffinage	(environ)
Prix FOB matériel et équipement	1 048 000 dollars E.-U.
*Exemple 4 : Unité de raffinage seulement	
(capacité 10 tonnes d'huile/24 heures)	(environ)
Prix FOB matériel et équipement	476 000 dollars E.-U.

\* Dans ce cas, il n'est envisagé de construire qu'une unité de raffinage.

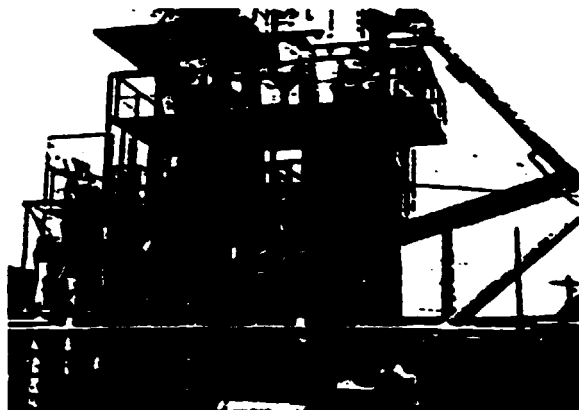
Les tableaux 5 et 6 indiquent les besoins en personnel et en superficie pour chacun des exemples 1 à 3 inclus du tableau 4.

Tableau 5. Personnel

(Travail 24 heures sur 24)	
	<u>Effectifs</u>
Ingénieurs	2
Ouvriers qualifiés	8
Manoeuvres	5
Total	15

Tableau 6. Superficie de l'usine

Bâtiments	1 000 m <sup>2</sup>
Terrain	10 000 m <sup>2</sup>



Extracteur continu pour son de riz



Unité de raffinage  
d'huiles végétales

Les informations ci-dessus ont été communiquées par le Japan Consulting Institute (JCI) et reproduits par l'ONUDI avec l'autorisation spéciale de cet organisme. Toute autre reproduction interdite sans l'accord du JCI.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

IO/COOP, Registry file No ID/562/12,  
ONUDI,  
B.P. 300,  
A - 1400 Vienne,  
Autriche.



